Flash Valenton · 240
magazine municipal d'information de

RENTRÉE : LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

P.6-7 ÉVÉNEMENT DU MOIS
Intercommunalité : Valenton choisit la Casa

P.13 JEUNESSE
Le Pôle loisirs installé rue des Écoles

P.16-17 PROJECTEUR
Carnavalenton : la fête en images

juillet août 2014

La réforme des rythmes scolaires, imposée par le gouvernement, sera mise en œuvre dès la rentrée, mardi 2 septembre. Vous trouverez dans le dossier du Flash toutes les explications concernant les nouveaux horaires de classe, ainsi que les modalités d'inscriptions aux activités périscolaires. À Valenton, les services municipaux ont largement anticipé la réforme et tout est prêt afin que nos écoliers reprennent le chemin de l'école dans les meilleures conditions.

DOSSIER

6 >> **Événement du mois**
- Intercommunalité : Valenton choisit Choisy, Ivry et Vitry

8 Intervention du maire

9 Tranquillité publique
- Chiens dangereux : quelles sont les règles ?

10 Santé
- Les précautions à prendre en cas de canicule

12 >> **Vos droits**
- Les bons conseils pour des vacances sereines

13 Jeunesse
- Le SMJ vous accueille rue des Écoles

14 Service public
- Bien vieillir chez soi

16 Projecteur
- Quelle belle fête !

19 **Dossier**
>> Rentrée : les nouveaux rythmes scolaires

VALENTON CAP SUR L'AVENIR !
L'HUMAIN AU CŒUR DE LA VILLE

Comment imaginez-vous votre ville dans 10 ans ? Ou même dans 20 ans ? Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, la Ville donnera la parole aux habitants lors d'ateliers citoyens en octobre et novembre.
Une première réunion publique d'information aura lieu samedi 20 septembre, à 10h à l'espace Roland-Roche, rue Gaston-Monmousseau. Prenez date !

En lumière :

Quel sport choisir à la rentrée ? Vous pourrez découvrir les 11 disciplines proposées par le Club sportif de Valenton (CSV), rencontrer les entraîneurs, et vous inscrire lors des portes ouvertes du club, **dimanche 7 septembre de 14h à 18h, au gymnase Guy-Môquet. CSV : 11, rue des Écoles, tél. 01 56 87 11 50. E-mail : csvalenton@yahoo.fr**

26 >> **Échos locaux**

29 Sports
- À la découverte de nouveaux sports !

30 >> **On en parle**
- Des activités pour tous !

31 3 Questions à
- Annabelle Goeres, coordinatrice des événements municipaux

32 Pleins feux
- À l'année prochaine !

34 >> **Portrait**
- Compose-moi un poème...

35 Mémoire
- Un siècle déjà : mais pourquoi ont-ils tué Jaurès ?

36 Expression des groupes politiques

37 Agenda

38 >> **Infos pratiques**

39 À votre service

Lancement du Carnavalenton, le 29 juin, par Françoise Baud, le maire de Valenton, entourée d'élus dont Hélène Sissler, adjointe aux Familles, Serge Mercier, conseiller municipal et Véronique Bénéteau de Laprairie, conseillère municipale et membre de l'association Manmay Soley. La fête, placée sous le signe de la Belle Époque, a rassemblé de nombreux Valentonnais.

La justice sociale, plus que jamais indispensable !

L'été est là, qui devrait être synonyme de repos bien nécessaire, de changement d'air et de bon temps en famille. Mais faute de moyens, un Français sur deux ne partira pas du tout, et ceux qui partent rogneront sur les dépenses, pendant que des fortunes insolentes s'étalent sans vergogne.

Pour rétablir un peu l'équilibre, nous avons prévu un programme qui vous permettra, quels que soient vos moyens, de participer à « la belle époque de l'été », avec ses activités, ses sorties et ses temps forts dont vous trouverez un rappel en pages 30 et 31. Profitez-en !

C'est l'été, mais la vie ne s'arrête pas. Le gouvernement continue de serrer la vis non seulement aux familles, mais aussi aux collectivités locales et aux services publics. Sa «réforme territoriale» signifie la suppression des départements, la disparition d'une région sur deux, et un double étranglement des communes : étranglement financier, avec des dotations d'État qui fondent comme neige au soleil, et étranglement démocratique. En effet, toutes les communes seront bientôt coiffées par des «territoires» qui pourront décider à leur place.

C'est pour limiter la casse que le conseil municipal du 1er juillet a pris les devants, en demandant l'adhésion de Valenton à une communauté d'agglomération, la CASA (où elle rejoindra Choisy-le-Roi, Ivry et Vitry). Conçue comme une «coopérative de villes», la CASA se veut respectueuse des villes qui la composent, et défend le service public.

À propos du service public, que le Medef n'a de cesse de torpiller pour mieux le privatiser, le gouvernement serait bien inspiré de réfléchir ! La preuve par la SNCF : le rapport qui vient d'être publié sur l'accident de Brétigny pointe «un délabrement jamais vu» du réseau ! Voilà le triste résultat de longues années de réduction des effectifs et des moyens… Il serait temps d'écouter les cheminots et leurs syndicats qui tirent la sonnette d'alarme depuis bien longtemps !

Plus généralement, il serait temps que le gouvernement écoute enfin les salariés, les retraités, les jeunes, les élus –au premier rang desquels les élus communistes et le Front de gauche- qui disent : ça suffit ! Au lieu d'aller enrichir les riches, l'argent doit aller là où il est utile : vers la hausse des revenus et l'emploi, vers les services publics, vers la relance.

Oui, il est grand temps. Les mois qui viennent, et les luttes que nous mènerons ensemble, pèseront lourd en faveur de la justice sociale !

Françoise BAUD
Maire de Valenton

Valenton Flash

Directrice de la publication
Françoise Baud
Directeur de la communication
Fabien Augier
Rédaction & photos
Caroline Brandt
Agnès Raynal
Pascal Gourmandie
Secrétariat de rédaction
Caroline Brandt
Agnès Raynal
Illustrations
P25 : Pellicam productions
4e de couverture : Pellicam productions
Publicité
Tél. 01 43 86 37 05
Direction artistique & réalisation
Pellicam productions
Impression
Imprimerie Grenier
Diffusion :
Le diffuseur des collectivités - Ivry

Chaque mois, découvrez votre magazine en avant-première sur le site de la Ville, www.valenton.fr

Ce pictogramme vous signale que vous pouvez retrouver le diaporama ou le film de cet événement sur le site de la ville

www.valenton.fr

Le mois

Le 1er juin, c'était la 2e édition d'«Un dimanche en poésie». Les Valentonnais amateurs de poésie ainsi que trois invités de la Biennale des poètes en Val-de-Marne ont partagé jeux, lectures et poésie dansée.

Le 4 juin, près d'une centaine de personnes ont participé au goûter de la fête des mères à l'espace Roland-Roche. La Ville a offert une rose aux mamans.

Ils totalisent 410 années de travail ! Le 21 juin, les médaillés du travail ont reçu les félicitations de Françoise Baud, le maire, accompagnée de son adjointe au Logement, Fadéla Soufi.

pêle-

Les acquéreurs du «Clos des marronniers» le 27 juin. *«Ce programme permettra à à un parcours totalement sécurisé»*, s'est accompagnée de Claude Huet, président directeur général. La construction de ces 16 à la propriété a débuté, rue des Écoles.

-mêle

ont posé la première pierre de leur logement
des familles de devenir propriétaires grâce
félicitée Françoise Baud, maire de Valenton,
de Coopimmo, et de Christian Chevé,
logements pavillonnaires en accession sociale
Leur livraison est prévue dans un an.

dernier ....

Les participants à l'atelier de marionnettes du centre socioculturel La Lutèce ont présenté un spectacle à l'occasion de la fête du centre le 25 juin. Un grand bravo !

Le 23 juin, 250 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé à une rencontre amicale de football au stade Auguste-Delaune organisée par l'Education nationale, la Fédération française de football et l'Union sportive de l'enseignement du 1er degré.

Quel est le rôle de mon gardien d'immeuble ? À l'occasion de la Semaine de la propreté organisée par I3F, les enfants des Polognes l'ont découvert grâce à un jeu de piste avec l'association des Petits Débrouillards. Au Petit Étang, l'association Enjeu proposait la fabrication de jeux en matériel recyclable.

Intercommunalité : Valen

Le 1er juillet, le conseil municipal a voté la demande d'adhésion de Valenton à la communauté d'agglomération Seine-Amont formée par les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Ceci en vue d'une coopération respectueuse de notre ville et de ses habitants. Explications avec Françoise Baud, maire de Valenton.

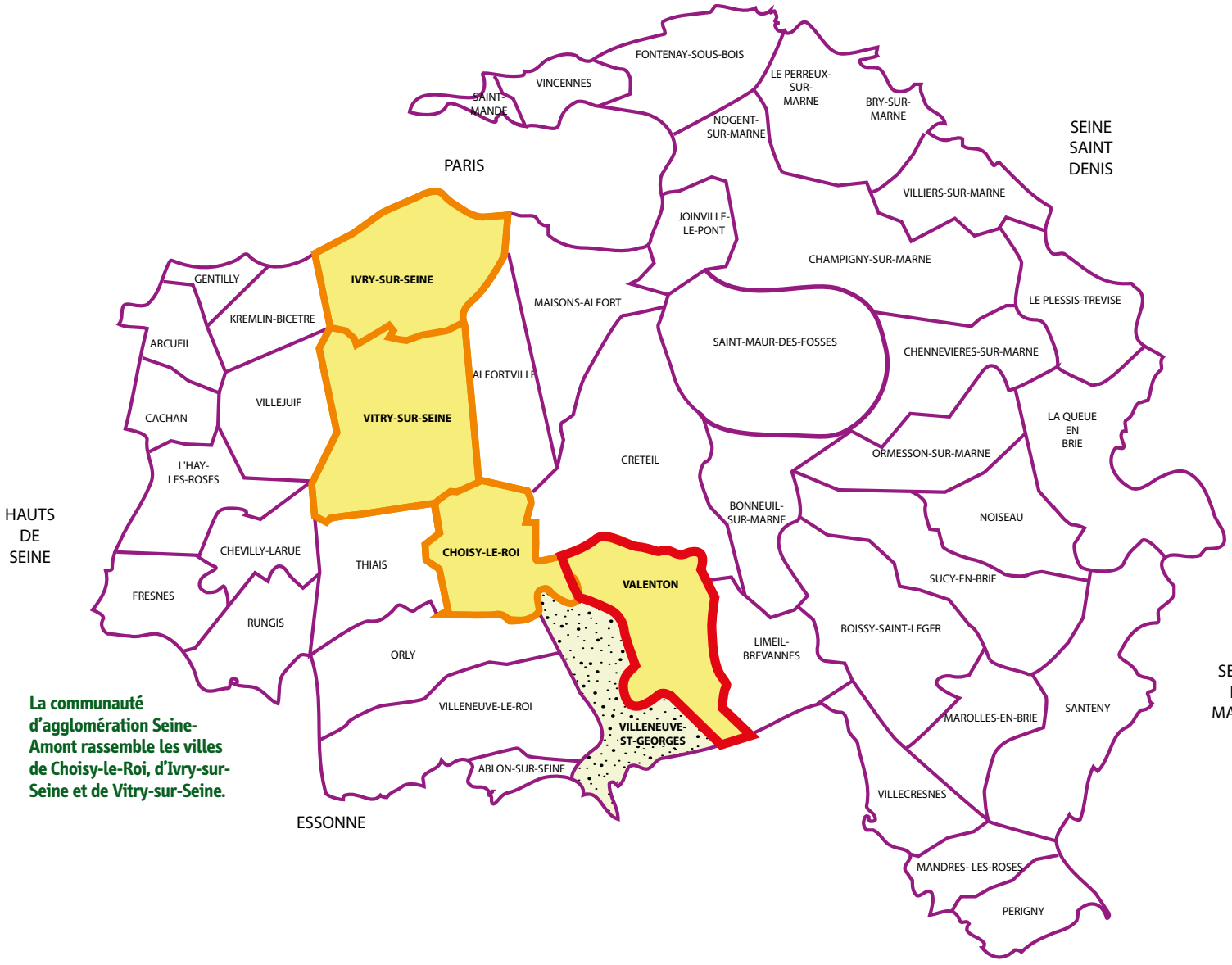

La communauté d'agglomération Seine-Amont rassemble les villes de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine.

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Respect et défense des droits fondamentaux des citoyens

Pourquoi la Ville adhère-t-elle maintenant à une communauté d'agglomération ?

«À Valenton, l'intercommunalité n'est pas une nouveauté ! Depuis des décennies Valenton coopère avec de nombreuses villes dans les domaines les plus divers : assainissement, ordures ménagères, restauration scolaire… Pour nous, la coopération sur des projets d'intérêt commun : c'est gagnant-gagnant ! C'est pourquoi nous disons OUI à l'intercommunalité.

Choisy, Ivry, Vitry, le choix de la logique

Mais depuis des années, les gouvernements successifs veulent faire disparaître les communes en procédant à des mariages forcés. Depuis toujours, Valenton résiste. Notre ville a ainsi réussi à ne pas se faire avaler par Créteil qui voulait l'absorber dans sa

magazine municipal d'informations de valenton • 240

ton choisit Choisy, Ivry et Vitry

communauté d'agglomération de la Plaine Centrale. Nous disons OUI à l'intercommunalité, mais NON au mariage forcé.
Or, avec la loi d'affirmation des métropoles de janvier 2014, si nous restons passifs, nous risquons de perdre notre liberté de choix à la fin de l'année et d'être rattachés autoritairement à un "territoire" qui ne nous conviendrait pas, avec lequel nous n'aurions pas d'affinités ou de projet commun. En résumé : si Valenton veut s'associer avec les communes de son choix, elle doit le faire avant le 31 décembre ! »

Valenton garde la main sur son avenir

Valenton souhaite adhérer à la communauté d'agglomération Seine-Amont (Choisy, Ivry, Vitry). Pourquoi ?
«C'est le choix de la logique. C'est avec des communes partenaires de longue date que Valenton doit se rapprocher. Or, Valenton est engagée depuis plusieurs années dans deux coopérations importantes avec plusieurs communes voisines : l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis – Seine-Amont qui regroupe 11 villes dont les «moteurs» économiques Orly, Rungis, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine… ; et l'association du Grand Orly qui regroupe notamment Choisy-le-Roi et 13 autres communes du Val-de-Marne et de l'Essonne.
Or, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine, trois villes partenaires, se sont déjà constituées en intercommunalité : la communauté d'agglomération Seine-Amont ou "Casa".»

Quel sera l'impact de cette adhésion pour la Ville ?
Il n'est pas question pour Valenton de se voir imposer des choix contraires à la volonté des Valentonnais ! Et justement, la Casa est respectueuse de chacune des entités communales. Elle entend fonctionner comme une véritable "coopérative de villes" avec une dynamique participative.
Il n'y aura pas de suprématie d'une ville sur une autre, nous travaillerons ensemble et nous prendrons les décisions ensemble, notamment en ce qui concerne l'avenir des Valentonnais. Ainsi, en intégrant volontairement la Casa, Valenton anticipe les décisions néfastes qui pourraient lui être imposées.» ■

Propos recueillis par Caroline Brandt

Communauté d'agglomération Seine-Amont

Fiche d'identité

Naissance : le 1er janvier 2013

Membres actuels : Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine

Population actuelle : 200 000 habitants

Economie : 72 000 emplois

Compétences obligatoires :
Développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville.

Site internet : www.seine-amont.fr

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION DE VALENTON

1er juillet 2014 : Valenton a voté le principe de son adhésion à la Communauté d'agglomération Seine-Amont

Ensuite, la Communauté d'agglomération Seine-Amont et les trois communes adhérentes se prononcent sur l'adhésion de Valenton par délibération

Ces délibérations sont transmises au préfet. C'est lui qui valide l'adhésion d'une nouvelle commune par arrêté préfectoral.

31 décembre 2014 : les intercommunalités constituées ne pourront plus être découpées

Vœu d'urgence pour la Palestine

Le 1er juillet, le conseil municipal a adopté un vœu d'urgence sur la Palestine demandant l'arrêt immédiat de l'offensive israélienne dans les territoires occupés et la condamnation de l'État d'Israël. L'un est adressé à Catherine Ashton, chef de la diplomatie européenne, l'autre à François Hollande.

À Madame la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

«Les trois jeunes Israéliens enlevés le 12 juin ont été retrouvés morts dans le sud de la Cisjordanie occupée. Ce drame provoque, comme il se doit, émotion et condamnation, dont celles du conseil municipal de Valenton.
Cependant, il ne doit pas servir de prétexte à dissimuler le calvaire enduré depuis des années par le peuple palestinien du fait de l'occupation israélienne, ni à justifier l'horreur de la répression de masse qui s'abat aveuglément sur la Cisjordanie et la bande de Gaza.
(…)
Tous les témoignages qui nous parviennent de Palestine confirment l'ampleur de la répression israélienne, aveugle, injuste et démesurée.
Trente frappes aériennes ont été lancées sur tout le territoire palestinien. Au moins 6 personnes ont été tuées, des centaines d'autres arrêtées : les premiers chiffres font état de plus de 400 arrestations arbitraires, dont 21 parlementaires et parmi eux le Président du parlement Palestinien et 53 anciens détenus récemment libérés.
Depuis plusieurs semaines, des femmes et des enfants font l'objet de sévices lorsqu'ils ne sont pas visés par les balles de la puissance coloniale. Oui on tue, on tue des enfants : le 14 juin, le petit Ali, 7 ans mort à Beit Laya (bande de Gaza). Le 19 juin, cinq écoles ont été touchées par les bombardements dans plusieurs régions de la bande de Gaza (…°). Des lieux sans doute définis par l'armée israélienne comme des endroits stratégiques de foyers terroristes ! Le 20 juin un «dangereux terroriste», le petit Mohmoud, 13 ans, a été tué à Hébron. Le 22 juin, deux jeunes hommes tués par balle, l'un à Ramallah, l'autre à Naplouse. (…)
Il n'est plus possible de rester sans réaction. L'Europe doit dénoncer cette politique criminelle.

Elle doit exiger l'arrêt immédiat de l'offensive israélienne, en agissant auprès de la communauté internationale pour condamner sans condition ces agissements et pour le respect du peuple palestinien.

Elle doit demander une réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU afin que soit prise au plus vite une résolution condamnant l'État d'Israël, et soutenir la construction, sous l'égide de l'ONU, d'une Conférence internationale pour la paix au Proche-Orient permettant de sortir du tête-à-tête inégal entre les deux pays.
Elle doit dénoncer immédiatement tout accord commercial et toute clause favorisant Israël, identifier et interdire sur le territoire européen les produits des colonies israéliennes, et recommander explicitement aux entreprises européennes de ne pas engager d'affaires avec toute entreprise et collectivité israéliennes participant à la colonisation,
Elle doit accorder une reconnaissance pleine et entière à l'État de Palestine, et un soutien sans faille aux demandes d'adhésion de la Palestine aux instances internationales auxquelles elle est candidate.

Enfin, elle doit exiger la libération de Marwan Barghouti, que Valenton s'honore d'avoir élevé au rang de Citoyen d'honneur, et de tous les prisonniers politiques palestiniens.» ■

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Développer les solidarités

À François Hollande, président de la République

«La France s'honorerait en demandant l'arrêt immédiat de l'offensive israélienne, en agissant auprès de la communauté internationale pour condamner sans condition ces agissements et pour le respect du peuple palestinien.

La France doit demander une réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU afin que soit prise au plus vite une résolution condamnant l'État d'Israël.» ■

Vœux adoptés à la majorité moins 3 abstentions de Claude Leseur, Cécile Spano et Ana Tarrinha.

magazine municipal d'informations de valenton • 240

Chiens dangereux : quelles sont les règles ?

Il existe une réglementation très stricte concernant les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Pourtant, sur le terrain elle n'est pas toujours appliquée, alors que les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes...

Qu'est-ce qu'un chien dangereux ?

La loi les classifie en deux catégories : la 1ère qui regroupe les chiens d'attaque et la 2e pour les chiens dits de garde et de défense. Il s'agit de staffordshire terriers ou american staffordshire terrier (chiens dits «pit-bulls»), mastiff, rottweiler, tosa ou issus de croisement avec ces derniers.

Chiens d'attaque, quelles obligations ?

L'achat, la vente, le don, et l'importation de ces animaux sont interdits en France ; les personnes ayant acquis ces chiens doivent donc se soumettre à certaines obligations.

Ces chiens même muselés sont interdits dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public. Sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs (où il leur est interdit de demeurer), ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

L'animal doit également être stérilisé et un permis de détention est obligatoire.

Chiens de garde et de défense, quelles obligations ?

Ces chiens, dits de 2e catégorie, doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics et dans les parties communes des immeubles collectifs. Là encore, un permis de détention est obligatoire.

Permis de détention

La détention d'un chien susceptible d'être dangereux (1ère et 2e catégories) nécessite un permis. Pour cela, le propriétaire ou détenteur de l'animal doit effectuer :

- une formation d'aptitude à la détention du chien
- une évaluation comportementale du chien chez un vétérinaire

Vous pouvez vous procurer la liste des formateurs agréés ainsi que les coordonnées de vétérinaires auprès du **service Urbanisme de la Ville**.

Ensuite, la demande de permis doit être déposée au service Urbanisme en vous munissant d'un justificatif d'identification du chien, de son carnet de vaccination, d'un certificat d'aptitude, de l'évaluation comportementale de l'animal, d'une attestation d'assurance responsabilité civile, et d'un certificat de stérilisation (pour les seuls chiens de 1ère catégorie).

Attention, la détention d'un animal susceptible d'être dangereux sans permis fait l'objet de sanctions.

Les sanctions

Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes, voire à des peines de prison dans certains cas. Par exemple, le défaut de justificatif (identification, vaccination, assurance…) est puni d'une amende de 450 €, l'absence de permis de détention coûte 750 €. Par ailleurs, le fait de détenir un chien dangereux de première catégorie sans l'avoir fait stériliser est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. À bon entendeur… ■

Caroline Brandt

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Respect et défense des droits fondamentaux des citoyens

PRATIQUE

La demande de permis de détention est à déposer au service Urbanisme de la mairie.
Ferme de l'Hôpital – chemin de la Ferme (accès par l'avenue Julien-Duranton)
Tél. : 01 43 86 37 43.
Pour en savoir plus : **http://vosdroits.service-public.fr/**

Les précautions à prendre en cas de canicule

L'été peut être synonyme de fortes chaleurs. En cas de canicule, des mesures de précautions s'imposent, notamment pour les personnes les plus fragiles (enfants et personnes âgées). Le point avec Nadia Kouchit-Mouheb, adjointe chargée de la Santé et de la Prévention.

En cas de canicule, les enfants sont aussi particulièrement fragiles : pensez à les faire boire régulièrement.

Le plan canicule c'est quoi ?

Il s'agit d'un plan national qui définit les actions à mettre en œuvre en cas de forte chaleur. Il comprend 4 niveaux d'alerte. Le niveau 1 est activé chaque année du 1er juin au 31 août et correspond à la mise en place d'une surveillance météorologique.
Le passage au niveau 2 intervient lorsqu'il fait au moins 31° le jour et 21° la nuit pendant 3 jours consécutifs. L'alerte canicule est déclenchée au niveau 3, c'est à ce moment-là que les mairies vérifient l'état de santé des personnes âgées et handicapées qui se sont inscrites. Le niveau 4 représente la mobilisation maximale.

UN NUMÉRO VERT

Une plateforme téléphonique «Canicule info service» vous informe au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8 h à 20 h, jusqu'au 31 août.

La canicule c'est quoi ?

Il s'agit d'un épisode de très forte chaleur de jour comme de nuit, qui dure au moins trois jours consécutifs. *«La canicule existe depuis toujours, mais depuis les conséquences dramatiques de la vague de chaleur de 2003, un plan national de prévention a été mis en place»*, explique Nadia Kouchit-Mouheb, adjointe chargée de la Santé et de la Prévention.

Faites-vous recenser !

«Les personnes âgées et handicapées peuvent s'inscrire auprès du service municipal des Retraités afin de bénéficier d'une aide en cas de canicule», indique l'élue. *«En cas de vague de chaleur importante, les services de la Ville contacteront les personnes inscrites afin de vérifier leur état de santé.»* Pour cela, découpez et remplissez le bulletin d'inscription ci-contre et renvoyez-le à : Urgence canicule, Mairie de Valenton – Service des Retraités – 48, rue du Colonel-Fabien – 944460 Valenton. Vous pouvez également le déposer au service des Retraités : 6, rue Gaston-Monmousseau.

Ayez les bons réflexes

«Les personnes âgées, les enfants et les bébés sont particulièrement fragiles en cas de canicule», souligne Nadia Kouchit-Mouheb. Pensez à boire de l'eau régulièrement, avant même d'avoir soif, fermez les volets pour protéger votre domicile de la chaleur, portez des vêtements amples et légers en coton de préférence de couleur claire, évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (entre 12h et 16h), rafraîchissez-vous et rendez-vous dans un lieu frais (supermarché, pharmacie…). *«À Valenton, les animateurs sont formés pour agir auprès des enfants s'il fait chaud. Ils prévoiront des activités à l'ombre ou en intérieur et veilleront à les faire boire régulièrement.»* Quant aux nourrissons, il est préférable de les envelopper dans une serviette humide plutôt que de leur faire prendre un bain. Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin.■

Agnès Raynal

Le chiffre

40 %

C'est la proportion de Français âgés de 16 à 24 ans qui a déjà ressenti des troubles visuels à cause du temps passé devant les écrans (télévision, smartphone, ordinateur, etc.). Ce chiffre a été dévoilé par l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav) dans son baromètre 2014 de la santé visuelle.

Aujourd'hui, 51% des Français souffrent de problèmes de vision de près, ce qui représente une hausse de 7 points par rapport à l'année 2013. L'Asnav note également une baisse des pratiques de prévention des problèmes de vue, principalement pour des raisons financières. Ainsi, 32 % des Français réalisent un contrôle visuel tous les trois ans ou moins en 2014, au lieu de 29 % en 2013.

Bien choisir
sa crème solaire

Avec l'arrivée des beaux jours, il est important de se protéger contre le soleil. Mais attention à certaines substances chimiques présentes dans les crèmes solaires et qu'il vaut mieux éviter. La Commission européenne recommande ainsi la prudence avec les produits contenant du benzophénone. Il existe une charte nommée « Cosmétobio » qui réglemente les substances autorisées dans les cosmétiques labellisées et qui exclut les filtres chimiques de la fabrication de ses crèmes solaires. Quel que soit le lieu où vous vous trouvez, il est important de se protéger du soleil : ne vous exposez pas au soleil entre 12h et 16h, portez un chapeau et des lunettes de soleil, utilisez une crème solaire adaptée.

PLAN CANICULE : INSCRIVEZ-VOUS !

Je souhaite être inscrit(e)

sur le registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile (la demande peut être faite par vous ou votre représentant légal ou si vous êtes d'accord par une tierce personne : parent, médecin, voisin... Le registre confidentiel ne peut, éventuellement, être transmis qu'au préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence).

Mon nom : ..... Mon prénom : .....
Je suis né(e) le : ..... Je vis seul(e) ? ❑ en couple ❑
Mon adresse exacte (y compris code d'accès) : .....
.....
Mon numéro de téléphone fixe : .....
Mon numéro de portable : .....
Les coordonnées de ma famille (nom, prénom, adresse, téléphone) : .....
.....
.....
Les coordonnées d'un de mes proches voisins (nom, prénom, adresse, téléphone) : .....
.....
.....

Intervenants à domicile (précisez le nom)

❑ Infirmier (e) : .....
❑ Médecin : .....
❑ Aide à domicile (nom du prestataire) : .....
❑ Portage de repas : .....
Avez-vous une télé alarme : ❑ oui ❑ non
Dates de vos vacances : .....

Les bons conseils pour des vacances sereines !

Quelles précautions prendre ? À quels papiers faut-il penser ? Flash vous donne quelques conseils avant les grands départs en vacances.

Papiers d'identité

Avis aux voyageurs : il se peut que votre carte d'identité soit toujours valable en France mais qu'elle soit refusée à l'étranger ! Depuis le 1er janvier, la durée de validité des cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 passe de 10 à 15 ans pour les majeurs. Ainsi, une carte délivrée en 2005 est désormais valable jusqu'en 2020. Mais ce changement n'est pas inscrit sur la carte ! Les voyageurs devront donc être vigilants car si les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent notre carte d'identité, tous n'ont pas confirmé qu'ils les autoriseraient avec des dates de validité périmées. Pour l'instant, selon le site gouvernemental **www.diplomatie.gouv.fr,** seuls les pays suivants ont officiellement confirmé qu'ils admettaient comme document de voyage : Bulgarie, Hongrie, Monaco, Monténégro, Slovénie, Suisse, et Tunisie (uniquement pour les binationaux ou les personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Donc pour éviter un demi-tour aux frontières, mieux vaut, comme le recommande le site du gouvernement, utiliser son passeport à la place d'une carte d'identité à la validité dépassée même si elle est toujours valable en France.

Pour le passeport, rien ne change. Si vous devez l'utiliser, vérifiez bien sa date de validité. Hors de l'Union européenne, la plupart des États exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France. C'est la préfecture qui pourra vous le renouveler.

Garanties des cartes bancaires

Le saviez-vous ? Vos moyens de paiement peuvent receler des garanties bien utiles en cas de problèmes lors de vos déplacements. Avec une carte Mastercard ou une Visa, vous et votre famille si elle vous accompagne, bénéficiez au minimum d'une assistance et d'un rapatriement en cas de maladie ou de blessure. Les assurances et les seuils de remboursement dépendent ensuite du type de carte que vous possédez.

Numéro d'urgence

En cas d'urgence, si vous êtes en vacances dans un pays de l'Union européenne, vous pouvez appeler le 112. C'est un numéro d'urgence gratuit qui, en plus des numéros d'urgence nationaux, est un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'Union européenne.

Bonnes vacances à tous ! ■

Caroline Brandt

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Respect et défense des droits fondamentaux des citoyens

magazine municipal d'informations de valenton • 240

Le Pôle loisirs du SMJ vous accueille rue des Écoles

Le Pôle loisirs du service municipal de la Jeunesse (SMJ) a déménagé et vous reçoit désormais à l'espace Nelson-Mandela dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés à l'accueil des jeunes et de leur famille. Un véritable renouveau pour ce service municipal dédié aux 11-17 ans.

L'équipe du Pôle loisirs s'est installée début juillet dans les locaux plus spacieux et mieux adaptés de l'espace Nelson-Mandela (ancien centre de loisirs). Le service municipal de la Jeunesse va ainsi retrouver un second souffle avec ce nouvel équipement d'une capacité de 110 jeunes. *«Les familles pourront être reçues dans un espace d'accueil digne de ce nom»*, se réjouit Samia Boukhessara, responsable du SMJ.

L'équipe a investi l'intégralité du bâtiment qui se déploie sur trois niveaux : un rez-de-chaussée et deux étages. *«Nous disposons désormais de quatre grandes salles pour les activités : une salle de jeux de société et de détente, une salle vidéo, une salle de musique, et une salle d'activités manuelles avec une cuisine»*, détaille la responsable.

Un déménagement qui vient à point alors que le service enregistre cette année plus de 300 inscrits. *«Ces nouveaux locaux vont nous permettre de mener à bien nos projets : nous souhaitons développer l'accueil des 15-17 ans, ils auront désormais des espaces à eux. Nous avons aussi l'ambition de travailler autour de la parentalité avec des repas à thèmes ou des débats le samedi après-midi. L'idée est aussi de nous déplacer dans les quartiers pour nous faire connaître auprès des jeunes qui ne fréquentent pas du tout le SMJ.»*

Les animateurs démarrent d'ailleurs cet été avec du sport, chaque samedi, dans un quartier différent de Valenton. *«Nous allons aussi profiter des nouveaux espaces extérieurs pour organiser des soirées à thème comme celle du 25 juillet avec karaoké et barbecue.»*

Toujours dans l'objectif de répondre aux attentes des jeunes, le Pôle loisirs du SMJ proposera des ateliers customisation et théâtre du 15 au 18 juillet et une «semaine santé» à la Plage Bleue du 29 juillet au 1er août. Sans oublier de nombreuses sorties sportives, des visites culturelles et des soirées à Paris… ■

Caroline Brandt

De gauche à droite : les animateurs Aminata Diarra, Farida Touil (directrice du Pôle loisirs), Ousmane Ngom et Benjamin Noël devant l'espace Nelson-Mandela.

Quelques dates

15 juillet : soirée Deb Jam Comedy Club (15-17 ans)

16 juillet : visite des monuments de Paris

22 juillet : chasse au trésor à la Plage Bleue

25 juillet : enquête policière à Paris

25 juillet : soirée karaoké et barbecue

30 juillet : mousse-ball au gymnase Paul-Éluard

PRATIQUE

Retrouvez le programme et inscrivez-vous au SMJ – Pôle loisirs éducatifs (remplir un formulaire d'inscription).

Espace Nelson-Mandela
13, rue des Écoles
Tél. 01 43 82 27 90.
Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h ainsi que tous les vendredis soir de 20h à 22h pour des soirées à thème et le samedi de 14h à 19h.

Bientôt un Conseil communal de la jeunesse

Un Conseil communal de la jeunesse sera mis en place à la rentrée pour les 14-17 ans. Les élections auront lieu au collège et les jeunes se réuniront à l'espace Nelson-Mandela.

Bien vieillir chez soi

Permettre aux personnes âgées et handicapées de rester le plus longtemps possible chez elles dans de bonnes conditions, c'est l'objectif du service Maintien à domicile du CCAS. De nombreux Valentonnais ont déjà fait appel aux aides à domicile ou au service de portage des repas. Nous avons rencontré certains d'entre eux.

Dominique Lauba, aide à domicile, et Ginette Trannoy, retraitée, ont tissé des liens d'amitié avec le temps.

Cela fait huit ans maintenant que Dominique Lauba, aide à domicile, se rend chez Ginette Trannoy, 90 ans. Comme d'anciennes amies, elles connaissent par cœur les habitudes de l'une et de l'autre ! *«On se connaît tellement bien qu'on voit tout de suite si quelque chose ne va pas !»*, sourit Dominique Lauba. Son rôle ? Elle intervient deux fois par semaine chez la retraitée pour entretenir son domicile : repassage, ménage, rangement.

Pour bénéficier de cette aide, Ginette Trannoy a fait appel au service du Maintien à domicile du Centre communal d'action sociale (CCAS). *«Je suis très active, mais avec l'âge, j'apprécie d'avoir une aide à la maison pour les petits travaux du quotidien. Avec Dominique on discute, elle connaît bien ma maison. Nous avons une relation de confiance !»*

Cette aide est proposée par la Ville aux personnes âgées ou handicapées afin de leur permettre de rester chez elle. Ménage, toilette, courses, préparation des repas, coucher, etc., les aides à domicile de Valenton se déplacent chez les personnes qui en ont fait la demande selon leurs besoins. Le coût de cette prestation est défini selon les ressources de la personne concernée. En 2013, une centaine de Valentonnais en ont bénéficié.

Une quinzaine d'aides à domicile rend ainsi visite aux Valentonnais âgés, comme Dominique Lauba. *«J'ai toujours aimé m'occuper des aînés. Quand j'étais enfant, je prenais soin de ma grand-mère»*, se souvient-elle. *«J'aime le contact humain, être proche des gens et aider les personnes plus âgées à rester autonome.»*

«Pour les familles concernées, le maintien à domicile propose un véritable appui», explique Thomas Chessebeuf, responsable du service. *«Nos agents sont formés pour*

LE MAINTIEN À DOMICILE C'EST AUSSI

- **Un service de portage des repas :** du lundi au vendredi, pour tous les jours de la semaine, les personnes âgées et handicapées peuvent se faire livrer à domicile des repas équilibrés confectionnés par le Sirev (syndicat intercommunal de restauration des villes).
- **Bricolage service :** pour de petits travaux ne nécessitant pas l'intervention d'un spécialiste, un agent municipal se déplace au domicile des personnes âgées et handicapées. Il réalise les travaux nécessaires à l'entretien du domicile, à l'intérieur et à l'extérieur.

Interventions les mercredis, jeudis et vendredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

- **La télé-assistance :** un dispositif qui permet aux personnes âgées de demander de l'aide 24h/24 en cas de problème via un émetteur.

Renseignements et tarifs auprès du CCAS, en mairie B : 48, rue du Colonel-Fabien. Tél. 01 43 86 37 37.

CHIFFRES CLÉS

En 2013:

- **100** Valentonnais ont bénéficié d'une aide du service maintien à domicile
- **40** Valentonnais étaient inscrits au service de portage des repas
- L'agent du « bricolage service » a effectué plus de **144** interventions

l'accompagnement des personnes âgées et handicapés», souligne-t-il. L'objectif est de leur permettre de vieillir chez elle, dans un environnement qu'elles connaissent. *«On vieillit mieux chez soi. Ce service permet également de soulager les familles qui s'occupent de leurs parents âgés. Souvent, lorsqu'on s'occupe de ses parents ou d'un conjoint, on a soi-même une famille, un travail. C'est très fatigant d'agir sur tous les fronts.»*

Le Maintien à domicile propose également un service de portage des repas, l'intervention à domicile d'un agent pour de petits travaux de bricolage ainsi que l'installation d'une télé-assistance permettant aux personnes âgées et handicapées d'appeler de l'aide 24h/24 (lire par ailleurs). Et à l'approche de l'été, les agents du service sont plus particulièrement vigilants en cas de forte chaleur. *«Notre équipe est sensibilisée pour veiller sur les personnes âgées en cas de canicule, leur donner à boire, fermer les volets, etc.»*, indique Thomas Chessebeuf. Avec le service du Maintien à domicile, nos aînés sont entre de bonnes mains. ■

Agnès Raynal

Claude Boutigny, 68 ans

fille de Roland Boutigny, 93 ans

« J'habite à Saint-Denis et je rends visite deux fois par semaine à papa, âgé de 93 ans, pour m'occuper de lui. S'il est toujours aussi en forme aujourd'hui et si notre famille parvient à gérer le quotidien, c'est grâce au service du Maintien à domicile. Nous avons fait appel à eux pour la première fois en 2006 pour maman. Depuis son décès, les aides à domicile s'occupent de mon père. Il est ravi et s'entend très bien avec elles ! Elles s'occupent de la toilette, jouent aux dominos avec lui, entretiennent la maison, préparent les repas qui lui sont livrés par le service de portage à domicile. Et au moindre problème, elles me téléphonent. Pour notre famille, ce service représente une aide précieuse car nous ne vivons pas à proximité. Et le plus important, c'est le contact qui s'est noué avec papa. Ses aides à domicile sont aux petits soins pour lui, et il les adore ! Grâce à elles, il ne se sent jamais isolé et il peut encore profiter de sa maison à Valenton. »

PRATIQUE

Pour bénéficier du maintien à domicile, du portage des repas ou pour une demande d'intervention du service bricolage, pour vous renseigner sur les démarches et les tarifs de ces interventions, rendez-vous en **mairie B :**
48, rue du Colonel-Fabien :

- **Lundi, de 13h30 à 17h**
- **Mardi et jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h**
- **Mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**
- **Samedi de 8h30 à 12h**

Tél. 01 43 86 37 37.

Rendez-vous

Les bénéficiaires du Maintien à domicile sont invités à une rencontre conviviale
mercredi 8 octobre, à 14h30
à l'espace Roland-Roche (6, rue Gaston-Monmousseau).
Merci de confirmer votre présence au 01 43 86 37 32 ou auprès de votre agent social.

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Développer les solidarités

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun

Retrouvez les photos sur www.valenton.fr

Quelle belle f

Avec de la musique, du théâtre, de la danse et du cirque, du sport, des peintres… le Carnavalenton 2014 a emporté les Valentonnais dans un tourbillon de joie, de folies et de couleurs ! Plus d'une quarantaine d'associations, ainsi que les services municipaux ont fait revivre la « Belle Époque » au parc de la Libération. Sans oublier la Bandacarnavalenton et tous les bénévoles créateurs des décors et costumes. Un grand bravo !

Les Reines du French Cancan…

…ont même séduit les plus jeunes !

La mare bleue a fait la joie des enfants.

Voyage en Inde avec les danses tamoules de Kavin Kalayakam.

Ambiance, ambiance dans le public !

Des tours à couper le souffle avec le Grand Cirque de Bohème.

lête !

Des associations valentonnaises très «Belle Époque».

Musique et chant dans les allées du parc.

Sur scène, les associations ont enchaîné les spectacles de danse.

«On s'est bien amusés !»

Collecte des déchets

➜ Déchets recyclables : bac bleu

Le ramassage a lieu
chaque mercredi matin

➜ Ordures ménagères : bac gris à couvercle grenat

Ramassage deux fois par semaine
pour les zones pavillonnaires
et trois fois pour les collectifs

➜ Verre

Rendez-vous aux bornes d'apport volontaire
situées dans la ville

➜ Déchets verts

La collecte en porte-à-porte a repris.
Elle a lieu chaque lundi après-midi
jusqu'au deuxième lundi de décembre (8 décembre).
Des sacs en plastique réutilisables vous sont fournis
gracieusement par la Ville.
Renseignements auprès des services techniques municipaux
au 01 43 86 37 43.

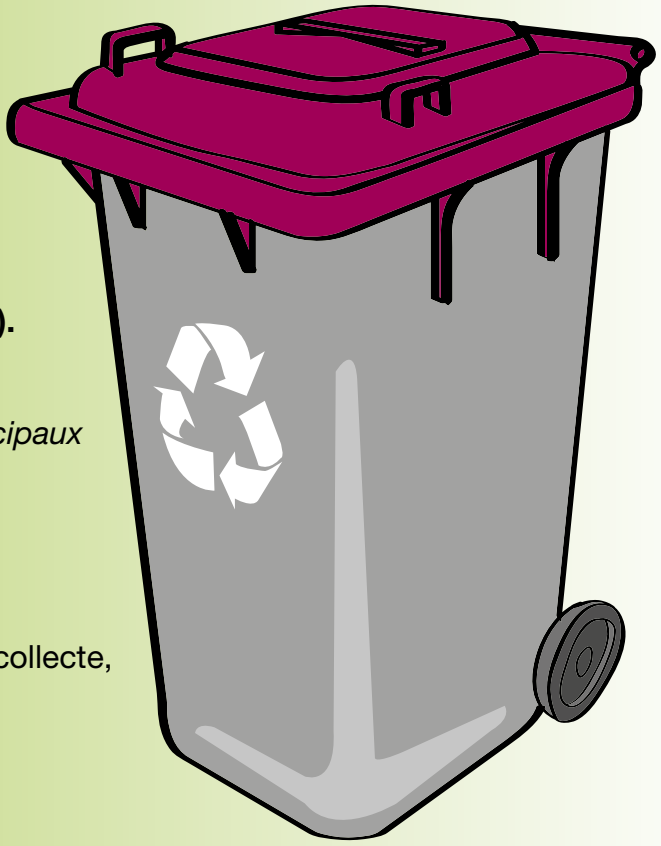

➜ Encombrants

Collecte en porte-à-porte les deuxièmes et
quatrièmes mercredis de chaque mois.
Merci de ne sortir vos encombrants que la veille de la collecte,
après 18h.

6 PAGES

Dossier

valenton • 240

RENTRÉE : LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

- « TOUS MOBILISÉS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE »
- NOUVEAUX RYTHMES, MODE D'EMPLOI
- DES ÉCOLES PARÉES POUR LA RENTRÉE !

"Tous mobilisés pour la re

Le 18 juin, Laurent Périchon rencontrait à nouveau les parents et les enseignants afin de présenter l'organisation de la prochaine rentrée.

À la rentrée prochaine, les rythmes scolaires changent dans les écoles et de nouveaux horaires se mettent en place. Qu'est ce que cela signifie pour les enfants et leurs familles ? Explications avec Laurent Périchon, premier adjoint en charge de l'Enseignement.

Pourquoi Valenton met-elle en place la réforme des rythmes scolaires ?

«Valenton n'a jamais cessé de s'opposer à cette réforme qui demande aux collectivités de faire plus avec moins de moyens financiers. Cela fait un an et demi que nous manifestons contre la réforme des rythmes scolaires. Mais aujourd'hui, la loi s'impose à nous et nous avons pris une décision responsable et respectable. Nous mettons en œuvre les nouveaux rythmes scolaires, mais en respectant les souhaits majoritairement exprimés par les Valentonnais lors de la concertation organisée depuis plus d'un an maintenant. Si nous n'avions pas élaboré de projet, celui-ci aurait été décidé pour nous sans que nous ayons notre mot à dire.

Qu'est-ce qui va changer à la rentrée ?

Les enfants de maternelle et d'élémentaire iront en classe le mercredi de 8h45 à 11h45, les autres jours, l'école débutera à 8h45 au lieu de 8h30 et s'achèvera à 16h au lieu de 16h30. En élémentaire, les enfants qui se sont inscrits bénéficieront jusqu'à 18h d'une aide aux devoirs et d'activités périscolaires. L'aide aux devoirs sera assurée par les enseignants et les activités par des agents municipaux. L'accueil du soir pourra se prolonger jusqu'à 19h. Parmi les nouveautés de la rentrée, la Ville a fait le choix de proposer un goûter de 16h à 16h30 pour les enfants inscrits à l'aide au devoir et aux activités périscolaires. Nous souhaitons ainsi privilégier une alimentation saine au moment du goûter.

Comment la Ville s'est-elle préparée ?

La Ville anticipe depuis plus d'un an l'arrivée des nouveaux rythmes scolaires. C'est pour cela qu'une concertation a immédiatement été lancée avec les parents d'élèves, les directeurs d'écoles, les enseignants, le personnel municipal *(lire par ailleurs)*. Notre objectif est de proposer un accueil de qualité aux enfants et de prendre en compte les souhaits de la majorité concernant les changements d'horaires. C'est pourquoi nous avons retenu le mercredi matin pour la

ntrée scolaire"

À la rentrée, de nouveaux horaires pour les enfants

	7h30	8h45	12h	14h	16h 19h
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	accueil périscolaire
Mercredi	Accueil périscolaire	Enseignement	**11h45** Déjeuner + Centre de loisirs		
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	accueil périscolaire

- Début de l'enseignement à **8h45** et fin à **16h** ; fin de la classe à **11h45** le mercredi
- Le mercredi matin seuls les enfants inscrits en centre de loisirs bénéficieront de la restauration
- Une inscription aux activités périscolaires **dès 16h avec un goûter**

demi-journée d'école supplémentaire. C'est ce qui est majoritairement ressorti des questionnaires adressés aux familles et des réunions de concertation.

Comment la mise en œuvre de cette réforme sera-t-elle suivie ?

Les élus et les agents municipaux seront particulièrement mobilisés lors de cette rentrée scolaire afin que tout se déroule au mieux. Les services de la Ville ont beaucoup travaillé pour que tout soit prêt à la rentrée et que les enfants soient accueillis tout au long de la journée dans les meilleures conditions possibles. Cela se traduit par la création de 13 postes d'agents d'animation, dont cinq emplois d'avenir, destinés à intervenir lors du temps périscolaire. Nous misons ainsi sur la qualité de l'encadrement. Par ailleurs, un comité de suivi des nouveaux rythmes scolaires sera installé à la rentrée. Des points d'étapes sont prévus plusieurs fois dans l'année afin de communiquer en toute transparence sur le fonctionnement des nouveaux rythmes et effectuer les ajustements nécessaires.

Quelles sont les conséquences de cette réforme pour la Ville ?

Il s'agit d'une réforme très coûteuse puisqu'elle implique notamment l'organisation d'activités supplémentaires après la classe. Au total, cela représente un budget de 300 000 € par an. Or, avec des recettes en baisse et l'Etat qui ponctionne les collectivités de plusieurs milliards d'euros, il devient de plus en plus difficile de maintenir nos services à l'identique. Cette année, nous avons fait le choix d'augmenter très légèrement la participation des familles aux différentes prestations (cantine, centres de loisirs…) car celle-ci n'avait pas connu de hausse depuis plusieurs années. Au final, le coût payé par les familles demeure très réduit par rapport au coût pris en charge par la Ville *(lire en p. 23)*.

Quelles actions de la Ville seront reconduites à la rentrée ?

Nous maintenons la distribution des fournitures scolaires en élémentaire le jour de la rentrée des classes, mardi 2 septembre. Par ailleurs, la Ville consacre une fois de plus une enveloppe budgétaire aux travaux d'été dans les écoles *(lire en p. 24)*. Parmi les grands projets en cours : les travaux d'extension de l'école maternelle Danielle-Casanova doivent débuter en 2015. Nous continuerons aussi à soutenir des projets éducatifs. Mais pour préparer le budget 2015, nous allons devoir fixer des priorités. Les choix budgétaires pour l'année à venir sont difficiles, mais l'éducation demeure une priorité pour la municipalité.» ■

Les enfants auront cours le mercredi.

12 MOIS DE CONCERTATION

Dès l'annonce de la réforme, la Ville a anticipé sa mise en œuvre et a lancé une grande concertation. Au total :

- **28** réunions ont été organisées avec les parents d'élèves, les enseignants, le personnel municipal
- **500** personnes environ ont été rencontrées
- **2** questionnaires ont été adressés aux familles

Nouveaux rythmes

Vous souhaitez que votre enfant prenne son repas au restaurant scolaire, qu'il soit accueilli avant ou après la classe, qu'il fré changements liés aux nouveaux rythmes scolaires et les démarches à effectuer.

« Le midi, je mange à la cantine ! »

Un service municipal de restauration scolaire est organisé tous les jours dans les écoles maternelles et élémentaires.

Deux forfaits au choix sont possibles : un forfait 4 jours par semaine et un forfait 2 jours fixes par semaine pour toute l'année scolaire, de septembre à juin. L'inscription s'effectue pour l'année. *«Ce mode d'inscription et de tarification permet une gestion plus efficace et limite le gaspillage grâce à un ajustement des repas au plus près des effectifs, tout en préservant un accueil et un service de qualité pour les enfants»,* explique Nathalie Pinardon, responsable de la direction Famille et Action sociale.

Goûter fourni par la Ville.

Les parents y gagnent aussi puisque ces forfaits sont calculés sur la base du nombre de jours scolaires de l'année, moins deux semaines pour les élèves d'élémentaire et trois semaines pour les maternelles, afin de tenir compte des éventuelles absences de l'enfant. Attention cependant, chaque déjeuner à la cantine sans que votre enfant ne soit inscrit sera facturé au tarif occasionnel de 5 €.

Il est donc très important d'inscrire votre enfant : la période d'inscription a lieu dès le mois de juillet jusqu'à fin août. **Faites également établir votre quotient familial de mi-août à début octobre.**

Des activités avant et après la classe

Ce qui ne change pas :

Les écoliers sont toujours accueillis le matin avant le début de la classe et en fin d'après-midi après la classe.

Ce qui change :

L'accueil avant la classe aura lieu de 7h30 à 8h45 (jusqu'à 8h30 auparavant) et sera facturé à la présence. L'accueil après la classe aura lieu dès 16h (au lieu de 16h30) jusqu'à 19h.

En maternelle, l'accueil comprend un goûter fourni par la Ville à partir de 16h puis les activités périéducatives maternelles jusqu'à 19h. L'accueil est libre de toute inscription mais à mentionner dans la fiche d'inscription.

En élémentaire, l'accueil du soir comprend un goûter fourni par la Ville de 16h à 16h30 encadré par les enseignants et les agents d'animation des centres de loisirs, puis 45 mn d'accompagnement aux devoirs avec les enseignants et 45 mn d'activités périéducatives avec les agents d'animation, jusqu'à 18h.

Tout enfant inscrit ne pourra quitter la structure qu'à partir de 18h. De 18h à 19h, l'accueil est regroupé dans les écoles maternelles. Les familles qui le souhaitent peuvent récupérer leurs enfants jusqu'à 19h. Seuls les enfants accompagnés d'un adulte ou disposant d'une autorisation parentale pourront quitter la structure.

Cet accueil globalisé du soir est soumis à une inscription annuelle obligatoire.

, mode d'emploi

équente le centre de loisirs du mercredi ? Voici les

L'accueil en centre de loisirs le mercredi après-midi

Ce qui ne change pas :

Les centres de loisirs maternels Henri-Wallon, Jean-Jaurès, Paul-Éluard et Jean-Lurçat accueillent les enfants de 2 à 5 ans et le centre de loisirs Daniel-Féry, les enfants de 6 à 12 ans.

Ce qui change :

Dès le 3 septembre, les enfants seront accueillis de 11h45 à 19h avec le repas du midi pour les enfants préalablement inscrits au centre de loisirs.

Comment inscrire mon enfant à la cantine ? Aux activités périscolaires ? Et au centre de loisirs ?

Pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et aux centres de loisirs, il faut remplir le formulaire d'inscription de couleur verte, à retirer en mairie A et B, aux centres de loisirs, à l'annexe Pompadour ou à la direction de l'Action éducative. Ce formulaire est à retourner **en juillet et août** à la direction Famille et Action sociale de la mairie (bâtiment B), 48, rue du Colonel-Fabien, aux horaires suivants :

Lundi de 13h30 à 17h, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, samedi de 8h30 à 12h.

Tél. : 01 43 86 37 37.

*Pour que votre enfant soit inscrit, il faut avoir rempli sa fiche sanitaire (fiche de couleur jaune distribuée dans les cahiers de liaison) à remettre **jusqu'à fin juillet à la Direction de l'Action éducative : 1, allée Fernande-Flagon. Tél. : 01 43 86 37 47 ou 37 19.**

COMBIEN COÛTE CHAQUE ACTIVITÉ ?

À Valenton, aucune famille ne paye le prix total du service, que ce soit la restauration scolaire, les activités périscolaires ou les centres de loisirs. En moyenne, pour l'ensemble des activités, **la Ville prend en charge plus de 75 % du coût des activités.**

- **9,59 €*** c'est le coût réel d'un repas à Valenton
  Les Valentonnais payent entre **0,85 €** (tranche la plus basse du quotient familial) et **4,34 €** (tranche la plus haute)
- **9,09 €*** c'est le coût réel de l'accueil des enfants le matin avant la classe
  Les Valentonnais payent entre **0,42 €** et **1,68 €**
- **10,51 €*** c'est le coût réel de l'accueil globalisé du soir
  Les Valentonnais payent entre **0,90 €** et **3,58 €**
- **40,58 €*** c'est le coût réel d'une journée en centre de loisirs
  Les Valentonnais payent entre **2,20 €** et **10,72 €**

*Coût calculé en 2012

FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Grâce au quotient familial mis en place par la Ville depuis 1979, chaque famille paye en fonction de ses ressources. Ce calcul est effectué au service Accueil en mairie B ou à la mairie annexe du Val-Pompadour **de mi-août à début octobre.**

Pour faire calculer votre quotient familial, **n'oubliez pas de fournir les justificatifs de ressources (avis d'imposition, bulletins de salaire) et de charges (loyer, frais de garde).**

• Service Accueil de la mairie B :
Lundi de 13h30 à 17h, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, samedi de 8h30 à 12h.
48, rue du Colonel-Fabien, tél. 01 43 86 37 37.

• Mairie annexe du Val-Pompadour :
Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (sauf 30 juillet et 20 août) et vendredi : 8h30 à 12h.
Du 14 juillet au 30 août, fermée le vendredi.
Ferme de l'Hôpital, chemin de la Ferme de l'Hôpital (accès par l'avenue Julien-Duranton), tél. 01 43 86 37 99.

Des écoles parées pour la rentrée !

La période estivale est l'occasion de donner un petit coup de neuf aux établissements scolaires. Travaux, nettoyage... Les services municipaux sont sur le pont tout l'été pour des écoles impeccables !

Les agents municipaux interviennent tout l'été pour nettoyer les écoles.

En juillet, une quarantaine d'agents d'entretien seront mobilisés pour le grand décapage d'été afin que les écoles soient comme neuves pour la rentrée. *« Toutes les écoles seront nettoyées au mois de juillet du sol au plafond »*, indique Hana Tassan, responsable du service Entretien-Restauration et des atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). *«Cela nécessite une bonne organisation d'autant plus que nous continuons l'entretien de tous les bâtiments municipaux en fonctionnement durant l'été : les centres de loisirs, l'espace Nelson-Mandela, les bâtiments administratifs…»*

La rentrée des classes, c'est mardi 2 septembre

N'oublions pas non plus les atsem dont la mission consiste également à nettoyer les écoles. Du 7 au 11 juillet, 21 atsem étaient mobilisées pour le nettoyage de fin d'année et le seront à nouveau avant la rentrée. ■

TRAVAUX D'ÉTÉ

- **École élémentaire Paul-Langevin :** travaux de peinture
- **École maternelle Paul-Langevin :** peinture de la salle de cantine et d'une salle de classe de petite section
- **École élémentaire Paul-Eluard :** peinture de la cage d'escalier et du préau, et des sanitaires du réfectoire
- **École maternelle Paul-Eluard :** remplacement des revêtements de sol, travaux de peinture dans les sanitaires
- **École maternelle Henri-Wallon :** travaux de peinture dans le dortoir, la salle de jeux d'eau et le réfectoire
- **École élémentaire Henri-Wallon :** peinture de la façade du réfectoire

LE POINT SUR LES OUVERTURES DE CLASSES

Voici les ouvertures de classes prévues pour la prochaine rentrée scolaire :

- Une dixième classe à l'école élémentaire Paul-Éluard
- Un «pôle tout-petits» (accueil des enfants de 2 ans) à l'école maternelle Jean-Lurçat
- Une sixième classe à l'école maternelle Jean-Jaurès
- Une Clis (classe d'inclusion scolaire) à l'école élémentaire Jean-Jaurès de 12 enfants maximum en situation de handicap.

Dossier réalisé par Caroline Brandt et Agnès Raynal

VIVEZ LA BELLE ÉPOQUE DE L'ÉTÉ !

Le 14 juillet, à la Plage Bleue

à partir de 18h :
venez admirer le Grand Cirque de Bohème avec sa baraque foraine et son cirque de curiosités.

Et à 23h, feu d'artifice !

Le 26 juillet, la fête de l'été à la Plage Bleue !

De 14h à 18h :
rendez-vous pour un bel après-midi festif !

Au programme :
des activités sportives et ludiques sur le thème de la Belle Époque.

Renseignements auprès de la Direction socioculturelle :
10 bis, rue du Colonel-Fabien, tél. 01 43 86 37 58.

SORTIES FAMILIALES

Envie de respirer l'air de la mer ? De vous défouler dans un parc d'attraction ?

Alors à vos agenda !

A la mer :
- Cabourg : dimanche 20 juillet et 10 août
- Ouistreham : dimanche 27 juillet
- Deauville : dimanche 24 août

Tarifs : adultes 9€ ; enfants 4 €

Parcs d'attractions
- Parc Astérix : mercredi 30 juillet

Tarifs : adultes 16,50 € ; enfants 14,50 €

- Parc de Nigloland : mercredi 20 août

Tarifs : adultes et enfants 10,50 €

Renseignements et inscriptions :
Accueil mairie B. Tél. 01 43 86 37 37.

Vous ne vous trouvez pas d'affectation pour la rentrée scolaire ?

Renseignement au Point information jeunesse de la Ville

10 bis, rue du Colonel-Fabien, parc Jacques-Duclos (château).
Tél. 01 43 86 36 53 / 36 54.

Une annexe du ram au Val-Pompadour

Depuis fin mars, une annexe du relais assistantes maternelles a ouvert ses portes à la Ferme de l'Hôpital. Les assistantes maternelles du Val-Pompadour s'y retrouvent avec les enfants dont elles s'occupent autour de jeux et pour échanger. *« Elles ont désormais un lieu près de leur domicile pour se retrouver, et les parents qui habitent dans le quartier peuvent amener directement leur enfant au ram pour le confier à l'assistante maternelle »,* explique Nathalie Sautereau, la responsable.

Annexe du ram à la Ferme de l'Hôpital (salle Louis-Aragon), chemin de la Ferme, accès par l'avenue Julien-Duranton. Ouvert tous les vendredis de 9h à 12h. Fermé pendant les vacances scolaires.

TRAVAUX SUR LE PONT DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

C'est parti pour six mois de travaux sur le pont reliant Villeneuve-Saint-Georges à Villeneuve-le-Roi. Jusqu'à la mi-décembre 2014, celui-ci est fermé en direction de Villeneuve-le-Roi.
Les automobilistes circuleront donc à sens unique, vers Villeneuve-Saint-Georges pendant la durée des travaux.
D'importants travaux de rénovation sont engagés pour des raisons de sécurité (réfection des poutres qui soutiennent la rampe d'accès et reconstruction de la route) par le Conseil général pour un montant de 4 millions d'euros.
Des itinéraires de déviation sont prévus pour permettre de traverser la Seine depuis la RN6 vers Villeneuve-le-Roi.

TRANQUILLITÉ VACANCES

C'est un service bien utile lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant vos périodes de congés. L'opération « Tranquillité vacances » permet de faire surveiller votre habitation par la police nationale afin de prévenir toute tentative de cambriolage. Les services de la police effectuent des patrouilles de surveillance aléatoires, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, pour vérifier qu'il n'y ait pas eu de tentative d'intrusion dans votre logement.

Comment s'inscrire ?

- En vous rendant au commissariat de police de Villeneuve-Saint-Georges **munis d'un justificatif de domicile et d'une copie de votre pièce d'identité.**
- ou directement **sur www.mon.service-public.fr.**

Commissariat de police : 162, rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges.Tél. 01 45 10 13 50.

Coulée verte « Tégéval »

Ça y est ! 1,5 km de voie verte est désormais accessible de part et d'autre du parc de la Plage Bleue. A l'ouest, la piste cyclable de l'avenue Winston-Churchill à Villeneuve-Saint-Georges a été prolongée depuis le rond-point des Roseaux jusqu'au parc départemental. Et le long de la rue du 11-Novembre-1918, une allée arborée réservée aux circulations douces relie la Plage Bleue au centre-ville de Valenton.

Nathalie Quattrosoldi
publie son second roman

Cette Valentonnaise n'en est pas à son coup d'essai. En 2009, Nathalie Quattrosoldi publiait son premier livre « Gwenvred, les runes magiques ». Elle récidive cette année avec un deuxième roman intitulé « Neuf jours à Venise ». L'histoire d'une jeune femme qui, en plein carnaval de Venise, reprend ses esprits après un malaise.

Pourquoi lui donne-t-on un autre prénom ? Qui est cette femme que l'on prend pour elle ? Doit-elle jouer le jeu ? Le roman vous emmènera dans l'effervescence du Carnaval, vous fera voyager en Italie mais aussi à travers les époques : de l'Antiquité au 20e siècle, en passant par la Renaissance, etc. *«Je suis passionnée d'histoire»,* explique Nathalie Quattrosoldi. Son premier roman se déroulait à l'époque des Vikings. Pour ce nouveau livre, l'auteure a pris plaisir à imaginer d'autres époques, d'autres lieux. Si vous souhaitez découvrir la fantaisie et les mystères de Venise, rendez-vous pour vous procurer le livre sur : http://www.edilivre.com/ Et surveillez de près les publications de Nathalie Quattrosoldi, car l'écrivain avoue avoir dans ses tiroirs d'autres romans, des recueils de poésie et même des nouvelles !

Vous pouvez commander ses livres dans certaines librairies.

JUDO

Le Club sportif de Valenton organise une activité judo cet été jusqu'au 31 juillet au dojo Marc Bosi du gymnase Paul-Langevin : Les entraînements ont lieu chaque lundi, mercredi et vendredi. La dernière séance aura lieu jeudi 31 juillet au lieu du vendredi 1er août. Les horaires sont les suivants :
- Pour les 2-9 ans : de 17h30 à 18h45
- Pour les 10-17 ans : de 18h45 à 20h
- Pour les plus de 18 ans : de 20h à 21h30

Cette activité est gratuite, les inscriptions ont lieu sur place.

Renseignements auprès du CSV : 11, rue des Écoles, tél. 01 56 87 11 50 ou par mail : csvalenton@yahoo.fr

Foot

L'équipe de football (U11) du Club sportif de Valenton a remporté le tournoi Roland-Roche qui s'est déroulé le 31 mai au stade Auguste-Delaune à Valenton. Félicitations !

Val-Pompadour

L'aménageur de la zone d'activités du Val-Pompadour, la Sadev, a implanté des potelets sur l'ensemble de la Zac afin d'empêcher le stationnement de véhicules gênants. Plusieurs voies sont donc concernées comme les rues Raspail, Boileau, Michelet mais aussi l'avenue Julien-Duranton et les rues Roland-Roche et Daniel Toussaint. La rue Jean-Jaurès sera elle aussi bénéficiera bientôt de ce nouvel aménagement. Rappelons qu'à Valenton, la Ville a fait le choix de ne pas rendre le stationnement payant. Il est donc essentiel de bien respecter les règles de stationnement afin de ne pas gêner les habitants et les autres conducteurs.

Fermés cet été

Mairie A
48, rue du Colonel-Fabien
Tél. 01 43 86 37 37.
Fermée les mercredis du 14 juillet au 30 août.
S'adresser en mairie B

Permanence municipale du Val-Pompadour
Ferme de l'Hôpital, chemin de la Ferme de l'Hôpital (accès par l'avenue Julien-Duranton).
Tél. 01 43 86 37 99.
Fermée le vendredi du 14 juillet au 30 août, ainsi que les mercredis 30 juillet et 20 août
Reprise des permanences mercredi 28 août (uniquement le mercredi pendant les vacances scolaires).

La bibliothèque municipale
Espace Julien-Duranton
Place Paul-Vaillant-Couturier
Tél. 01 43 86 37 81 (section adulte) et 01 43 86 37 83 (section jeunesse).
Ouverture tout l'été. Du lundi 7 juillet au samedi 30 août, les horaires sont les suivants :
Mercredi de 13h30 à 17h
Vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h.

La PMI (Protection maternelle et infantile)
4, allée Fernande-Flagon
Tél. : 01 43 89 27 89.
Ouvert tout l'été.

Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit
Cour de la Ferme – Résidence de la Bergerie
Tél. : 01 43 82 81 30.
Fermé du lundi 28 juillet au lundi 25 août inclus.

Centre socioculturel La Lutèce
1, allée Charles-Gounod.
Tél. : 01 43 86 83 26.
Fermeture du lundi 4 août au vendredi 5 septembre inclus.
Portes-ouvertes samedi 6 septembre à 13h30.
Reprise des activités lundi 15 septembre.

Rejoignez
la chorale Val Chœur

Vous aimez chanter ? N'hésitez pas à rejoindre la chorale Val Chœur qui répète tous les jeudis soirs, de 20h à 22h (hors vacances scolaires) à la Ferme de l'Hôpital (salle Rosa-Parks, chemin de la Ferme de l'Hôpital, entrée par l'avenue Julien-Duranton au Val-Pompadour).
Pour plus d'informations : tél. 01 45 69 45 39.

ATTENTION ARNAQUE !

Soyez méfiants avec les personnes qui se présentent à votre domicile prétextant une vente ou un service de réparation ! Après des intempéries, des escroqueries ont eu lieu : des individus proposent de réparer le toit des Valentonnais et facturent des montants excessifs. Ne laissez entrer personne chez vous si vous avez le moindre doute, demandez une carte professionnelle. N'acceptez aucune intervention avant d'avoir vu un devis, et signé un contrat précisant le montant des travaux.
Enfin, refusez systématiquement les demandes d'acompte et prenez le temps de la réflexion avant d'accepter une intervention à votre domicile.

Déchets piquants coupants

De plus en plus de seringues se retrouvent dans les bacs de tri. Or, ces instruments de soin tout comme les aiguilles, cathéters, lancettes...ne se recyclent pas. Ils peuvent même blesser ou infecter les personnes qui trient vos déchets. Comment faire ?
Stockez vos aiguilles et seringues dans la « boîte à aiguilles » fournie gratuitement en pharmacie, si vous êtes un patient en auto-traitement. Une fois pleine, rapportez-la dans l'un des points de collecte mis en place dans le cadre de la filière Dastri (www.dastri.fr).
N'hésitez pas à rappeler aux professionnels de santé intervenant à votre domicile (médecin, infirmière, vétérinaire...) qu'ils sont responsables de l'élimination de ces déchets et qu'ils doivent les reprendre. Dans tous les cas, ne jetez jamais ces déchets dans les bacs bleus.

Des nouvelles
de nos soldats

La commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale a débuté au marché de Valenton et au Carnavalenton le 29 juin et se poursuit cet été avec la venue des crieurs de rue qui vous plongeront cent ans en arrière, avant que la terrible guerre ne commence.
Retrouvez les placards (affiches donnant les nouvelles) et les crieurs de rue, **dimanche 13 juillet au marché de Valenton, lundi 14 juillet à la Plage Bleue, et dimanche 24 août au marché de Valenton.**

Le conseil
environnement

Le saviez-vous ? Les pesticides ne font pas bon ménage avec la peau et peuvent avoir des conséquences sur la santé de ceux qui les utilisent : allergies, brûlures, maux de tête etc. En cas d'usage de ce type de produit, soyez vigilants et évitez le contact avec la peau ou les yeux.
Ne laissez pas votre enfant bras nus sur une pelouse ou jouer dans une allée de graviers qui viennent d'être traitées par des pesticides. Ne laissez pas votre animal de compagnie courir dans un jardin traité aux herbicides. Enfin, retirez vos chaussures avant d'entrer dans une maison si vous avez marché dans un endroit qui vient d'être traité.

À la découverte de nouveaux sports !

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun

Beach soccer, sand ball, boxe, saut en longueur... cette année encore, les traditionnels Jeux du Val-de-Marne ont permis à près de 1800 enfants des écoles, du collège et des centres de loisirs de s'essayer à de nombreux sports à la Plage Bleue. Avec une belle énergie !

Sports de plage sous un soleil radieux !

Saut en longueur, jeux d'adresse, course d'obstacle : une bonne initiation aux différentes disciplines de l'athlétisme.

Une petite pause musicale entre deux sports ? L'atelier de Julie Mekhtiev a ravi les enfants !

Les plus jeunes ont manifesté un vrai talent pour le double dutch.

Au rugby, il faut apprendre à foncer pour conserver le ballon.

Les enfants ont pu tester de nouvelles activités, comme la boxe.

Concentration et précision : les secrets d'un bon golfeur !

Des activités pour tous !

Quels que soient votre âge ou vos goûts, vous trouverez de quoi vous divertir cet été avec les animations proposées par la Ville, le Conseil général et le centre socioculturel La Lutèce. Au menu : un 14 Juillet Belle Époque, quinze jours d'animations à la Plage Bleue, une Fête de l'été... et tout un tas d'activités.

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun

Le 14 Juillet, dès 18h venez applaudir le Grand Cirque de Bohème à la Plage Bleue.

Un 14 Juillet Belle Époque

Lundi 14 juillet, les festivités débutent à 18h à la Plage Bleue avec le Grand Cirque de Bohème, sa baraque foraine et son cirque de curiosités ! Vous y découvrirez Nini la danseuse lilliputienne, la Créature des Carpates ou la Tête décapitée parlante... Et à 23h, ne manquez pas le spectacle pyrotechnique !
Gratuit.

Du 15 au 26 juillet, c'est à la Plage Bleue que ça se passe !

Du mardi 15 au samedi 26 juillet, la Ville, le Conseil général et le centre socioculturel La Lutèce vous donnent rendez-vous à la Plage Bleue pour quinze jours d'animations : activités sportives, lecture et jeux.
Gratuit.

La Fête de l'été le 26 juillet

Un bel après-midi festif vous attend à la Plage Bleue ! Au programme : des activités sportives avec les services municipaux et le Conseil général, des jeux avec le service municipal de la Jeunesse (SMJ), les centres de loisirs, le service municipal des Retraités, la bibliothèque, et le centre socioculturel La Lutèce.
La Belle Époque sera également à l'honneur puisque vous pourrez revêtir des costumes anciens et essayer de véritables vélos datant du début du 20e siècle.
Samedi 26 juillet, de 14h à 18h à la Plage Bleue. Gratuit.

Les rendez-vous du mardi et du jeudi

Prenez l'air avec la bibliothèque hors les murs ! Les bibliothécaires se déplacent cet été à la Plage Bleue et au parc de la Libération : vous pourrez bouquiner mais aussi vous amuser avec des puzzles, des quiz et des jeux de réflexion.
Le centre socioculturel sera aussi de la partie avec un atelier de fabrication d'un jeu en matériaux de récup' et de nombreux jeux sur place.
La bibliothèque hors les murs et le centre socioculturel vous donnent rendez-vous en juillet : les mardis 15 et 22 et les jeudis 17 et 24 de 11h à 18h à la Plage Bleue.
La bibliothèque hors les murs sera présente en août : les mardis 5, 12, 19 à la Plage Bleue de 14h à 18h et les jeudis 7, 14 et 21, de 14h à 17h, au parc de la Libération.
Gratuit.

En avant jeunesse !

Les jeunes auront de quoi s'occuper cet été ! Le service municipal de la Jeunesse a concocté de nombreuses animations. Parmi les temps forts du Pôle loisirs (pour les jeunes de 11 à 17 ans) : stages tous les matins (danse, sport, activités artistiques et théâtre...), soirées à thème tous les vendredis, animations sportives dans les quartiers deux fois par semaine, soirée avec les grands du centre de loisirs élémentaire, tournois sportifs (foot, basket, hand, etc.), double-dutch, jeux de piste, jorky-ball, accrobranches, sorties en forêt...
Du côté du Pôle accompagnement à l'autonomie, les jeunes pourront réaliser un robot en carton dans le cadre de l'atelier « papercraft » et s'initier au dessin de manga, ou encore à la cuisine japonaise...
Inscriptions obligatoires au SMJ – Pôle loisirs éducatifs Espace Nelson-Mandela, 13, rue des Écoles au 01 43 82 27 90 ou au Pôle accompagnement à l'autonomie (Point Cyb : 01 43 86 36 54, PIJ : 01 43 86 36 53.)

Des sorties pour toute la famille

Les sorties à la mer : dimanche 20 juillet et 10 août à Cabourg, dimanche 27 juillet à Ouistreham et dimanche 24 août à Deauville.
Tarifs : adultes 9 € ; enfants 4 €
Les sorties dans les parcs d'attractions : mercredi 30 juillet au Parc Astérix, mercredi 20 août Nigloland.
Tarifs Astérix : 16,50 € adultes et 14,50 € enfants
Tarifs Nigloland : adultes et enfants 10,50 €
Renseignements et inscriptions au 01 43 86 37 37.

Va y avoir du sport !

Les activités sportives vont s'étaler tout l'été jusqu'au 29 août. Les enfants et les adolescents pourront pratiquer de multiples sports (football, rugby, hockey...) dans les gymnases mais aussi se défouler en extérieur grâce à de nombreuses sorties : parcours aventure « Koezio », escalade à Fontainebleau, accrobranches à Lésigny...Sans oublier la présence du service des Sports à la Plage Bleue du 15 au 26 juillet.
Envie de commencer le judo ? Le Club sportif de Valenton propose des cours de judo jusqu'au jeudi 31 juillet au dojo Marc Bosi du gymnase Paul-Langevin.
Les lundis, mercredis et vendredis de 17h30 à 18h45 (de 2 à 9 ans), de 18h45 à 20h (de 10 à 17 ans), de 20h à 21h30 (+ de 18 ans). Inscriptions sur place.
Gratuit.

Les retraités en vacances

De nombreuses visites de musées et de parcs, mais aussi des activités sportives et des jeux...L'été des seniors s'annonce bien rempli avec, par exemple, de nombreuses sorties à Paris (maison de Balzac, Musée du Quai-Branly, parc Monceau, Musée Nissim de Camondo...), des promenades et randonnées Oxy-zen dans les parcs du Val-de-Marne, et des séances de bowling à Thiais...
Renseignements et inscriptions au 01 43 82 95 71.

Caroline Brandt

LE PROGRAMME

Retrouvez l'ensemble des rendez-vous dans le programme « Voilà l'été » distribué dans votre boîte aux lettres ainsi que sur le site Internet de la Ville : **www.valenton.fr.**
Pour tous renseignements et inscriptions, contacter la Direction socioculturelle au 01 43 86 37 58.

3 questions à... Annabelle Goeres,

coordinatrice des événements municipaux

Y aura-t-il des nouveautés cet été ?
«Cette année, en partenariat avec le Conseil général du Val-de-Marne, la Ville propose quinze jours d'animations à la Plage Bleue qui débuteront avec le feu d'artifice du 14 Juillet jusqu'au temps fort du 26 juillet. Pendant ces deux semaines, les services municipaux et le Conseil général se succéderont pour organiser des activités sportives et culturelles.

L'idée est aussi de créer des rendez-vous réguliers durant tout l'été, en l'occurrence les mardis et les jeudis, en regroupant en un même lieu différentes animations.»

Certaines animations seront liées au thème de la Belle Époque…
«Oui, le rendez-vous du 14 Juillet ne se résumera pas à un feu d'artifice puisque la fête commencera à la Plage Bleue à 18h, avec un grand cirque de curiosités à l'ancienne. Et lors de la Fête de l'été du samedi 26 juillet, la Belle Époque sera également à l'honneur puisque les Valentonnais pourront revêtir des costumes anciens et essayer de véritables vélos datant du début du 20e siècle. Ce temps fort rassemblera l'ensemble des services municipaux à la Plage Bleue. C'est un temps de fête pour les familles auquel de nombreux Valentonnais participent chaque année.»

À qui s'adressent les activités d'été ?
«L'équipe municipale a souhaité proposer des activités pour tous : des activités familiales gratuites ou à des tarifs abordables. Par exemple, pour les sorties familiales dans les parcs d'attractions, la Ville prend en charge les deux tiers du coût. Et la majeure partie des activités de l'été seront gratuites.
Par ailleurs, les familles peuvent inscrire leurs enfants dans des structures comme les centres de loisirs, ou bien leur faire pratiquer une activité à la journée. L'offre de loisirs est donc très souple.»

À l'année prochaine !

Spectacles, tombola, exposition, stands et jeux étaient au programme pour fêter la fin de l'année scolaire dans les écoles et les centres de loisirs. La preuve en image.

Les écoliers de l'élémentaire Henri-Wallon sur scène devant leurs parents avant un grand loto.

Au gymnase Paul-Langevin, les maternelles Jean-Lurçat ont fredonné de jolies chansons.

Sous un grand soleil, chants et danses des « papillons » de la maternelle Paul-Langevin.

Atelier coloriage et customisation de tee-shirts au centre de loisirs Jean-Jaurès.

Au centre de loisirs Paul-Éluard, succès pour le stand pop-corn et barbapapa !

Au multi-accueil Simone-Flageul, on s'est bien amusés avec le chamboule-tout.

CONFORME AU PROJET DE VILLE
Faciliter l'épanouissement et l'émancipation de chacun

Les écoliers de l'élémentaire Paul-Langevin sur scène pour un grand final en musique.

Des jeux en bois et des jeux surdimensionnés du centre socioculturel à l'école élémentaire Paul-Éluard.

Une journée d'animation sur le thème de la Coupe du monde au centre de loisirs Daniel-Féry avec de nombreux ateliers et jeux de ballon.

Chorale des enfants, exposition, et rétrospective au centre de loisirs Henri-Wallon. On s'est régalés !

Terre, feu, air, eau... Un beau spectacle sur les quatre éléments devant une foule de parents à la maternelle Danielle-Casanova.

Des médaillés aux Olympiades du groupe scolaire Jean-Jaurès et des parents très fiers.

À la maternelle Paul-Éluard, les travaux des enfants ont fait fureur !

Compose-moi un poème...

Bianca Adriana, 17 ans, et Yvette Tourrenc, 66 ans, appartiennent à des générations différentes mais ont en commun la passion de la poésie. Une passion qu'elles ont partagée avec le public dimanche 1er juin à l'occasion de la « battle de poésie » organisée à Valenton. Elles nous livrent les secrets de leur inspiration.

Bianca Adriana Dobre participait pour la deuxième fois à «Un dimanche en poésie».

Elle n'a que 17 ans et demi et déjà une grande habitude de l'écriture. Bianca Adriana Dobre écrit de la poésie depuis qu'elle est toute petite. Plusieurs fois par semaine elle noircit des pages de ses cahiers, selon son inspiration. Dimanche 1er juin, elle participait pour la seconde fois à la battle de poésie organisée par le service culturel de la Ville dans le cadre de la Biennale de poésie.

«J'écris souvent le soir, après la classe, quand je suis au calme dans ma chambre», explique la jeune fille. *«J'aime écrire sur Valenton, sur mes amies, mais j'écris surtout pour exprimer des sentiments.»* En 2013, elle entend parler de la battle de poésie par son professeur de français du collège Fernande-Flagon. *«J'ai décidé de me lancer et de lire mes poèmes en public. J'ai adoré être sur scène !»*, s'enthousiasme-t-elle. Cette année, elle n'a donc pas hésité à participer à nouveau à l'événement et a déclamé quatre de ses textes. *«Ma mère était là avec mon petit frère, ils m'ont filmée, c'était un moment de retrouvailles en famille mais aussi avec les Valentonnais !»*.

Pour cette jeune poète en herbe, l'inspiration n'est visiblement pas un problème : *«Souvent, les idées viennent toutes seules, je n'ai pas besoin de chercher longtemps. J'écris aussi sur la vie quotidienne : des gens qui attendent à l'arrêt de bus, des jeunes sur leur moto par exemple.»* Elle avoue apprécier le style du slam plus que de la poésie classique. Plus tard, Bianca Adriana se verrait bien travailler dans le monde du spectacle ou de la culture. Alors pour continuer dans la veine artistique, cette année, elle s'est également mise à la danse hip-hop !

Yvette Tourrenc s'est mise plus récemment à l'écriture. C'est au moment de son installation à Valenton il y a deux ans que cette jeune retraitée se décide. *«Je repense beaucoup à mon passé, c'est ce qui m'a donné envie de m'exprimer»*, explique-t-elle. Alors la nuit, quand elle ne trouve pas le sommeil, les idées viennent à elle. *«Je compose le poème dans ma tête, puis les jours qui suivent je l'écris sur papier. Je peux ensuite passer un mois à le réécrire, le modifier, le perfectionner.»* Ses thèmes de prédilections : les souvenirs ! *«Qu'ils soient heureux ou plus mélancoliques, j'aime écrire sur mon enfance, sur le village où j'ai grandi dans le Cantal.»*

Mais Yvette Tourrenc a plus d'une corde à son arc. Elle participe depuis deux ans à l'atelier «Raconte» du centre socioculturel La Lutèce. *«Au début, cela n'a pas été facile. Personne ne me lisait d'histoires quand j'étais petite. Avec la conteuse du centre socioculturel, j'ai appris à décomposer une histoire, à la prononcer, à bien articuler, mais aussi à me tenir sur scène. C'est un peu angoissant quand on n'a pas l'habitude d'être face à un public !»* Elle a lu des histoires lors du Salon du livre «Enlivrez-vous», *«les enfants ont apprécié et moi aussi !»*. La retraitée est aussi bénévole au centre socioculturel dans le cadre de l'aide aux devoirs. *«J'aime aider les autres. Pour moi, c'est indispensable de sortir de chez soi et d'être active !»* ■

Agnès Raynal

Yvette Tourrenc a lu des poèmes évoquant ses souvenirs d'enfance.

magazine municipal d'informations de valenton • 240

Un siècle déjà : mais pourquoi ont-ils tué Jaurès ?

Le 31 juillet 1914, alors qu'il s'apprêtait à mettre la dernière main à un grand article contre la guerre, sur le mode fameux du « J'accuse » de Zola, Jean Jaurès est assassiné au Café du Croissant à Paris par Raoul Villain de deux balles dans la tête.

Le 25 mai 1913, au Pré-Saint-Gervais, devant 150 000 personnes, Jean Jaurès dénonce la loi instaurant les 3 ans de service militaire.

«*Mais demandez-vous belle jeunesse (…) pourquoi ont-ils tué Jaurès*», chantait Jacques Brel dans son dernier disque plus de 60 ans après les faits tant l'événement a marqué durablement les consciences. De fait, Jaurès était le dernier gêneur dans la marche vers la Première Guerre mondiale qui se profilait. Le jour même de son assassinat, il s'activait encore contre la guerre, à la Chambre des députés, puis au ministère des Affaires étrangères. Le mouvement socialiste international qui avait prétendu s'opposer à la guerre par la cessation générale du travail était en train de témoigner de sa faillite totale.

Jaurès mort, tout se précipite : les socialistes rallient rapidement «l'Union sacrée» ; la grève générale contre la guerre n'est pas déclarée ; les nationalismes chauffés à blanc n'ont plus d'obstacles pour se déployer… L'opinion allait vite déchanter.

Le symbole de la paix

Jean Jaurès reste une figure emblématique et tutélaire de la gauche française. De républicain modéré, il évolue nettement vers les idées socialistes à la faveur de la grève des mineurs de Carmaux en 1892 qu'il soutient pleinement. Tribun populaire, député à plusieurs reprises, il écrit une «Histoire socialiste de la Révolution française» et finit par s'engager activement en faveur du capitaine Dreyfus qu'il avait d'abord cru coupable.

Il crée le journal «l'Humanité» en 1904 puis contribue en 1905, à réunifier au sein de la SFIO*, la gauche française jusqu'alors éparpillée dans une multitude de chapelles socialistes. Il en devient le leader avec Jules Guesde. En 1905, il contribue également à la loi de séparation de l'Église et de l'État. Son évolution à gauche apparaît encore trop marquée pour certains, comme l'actuel locataire de Matignon, qui préfèrent lui opposer aujourd'hui la figure de Georges Clémenceau, «le Père la victoire».

«*Jaurès athlète de l'idée tomba sur l'arène en combattant le plus terrible des fléaux du genre humain : la guerre*», écrit Léon Trotski, homme politique russe, en guise d'éloge funèbre. «*On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre*», avait écrit le fondateur de l'Humanité peu auparavant. Le 31 juillet 1914, on s'est donc débarrassé de Jaurès pour mieux faire la guerre. ■

Fabien Augier

*Section française de l'Internationale ouvrière

DATES CLÉS

1885 : Première élection à l'Assemblée nationale

1892 : Soutien à la grève des mineurs de Carmaux

1898 : Soutien du capitaine Dreyfus

1904 : Création de «l'Humanité»

1905 : Création de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière)

1914 : Assassinat au Café du Croissant

Les propos tenus dans cette page sont sous la responsabilité des groupes politiques qui en assurent seuls la rédaction.

Groupe des élus communistes et républicains

LE MONDE À L'ENVERS

A entendre le ministre des finances, Michel Sapin, le gouvernement aurait convaincu la Commission européenne de valider le «programme national de réforme de la France» pour 2014. Ou, pour le dire à la façon des candidats au bac : «notre pays a rendu une si bonne copie que le jury européen a été contraint de nous accorder la mention Très bien»...

Problème : c'est exactement dans l'autre sens que les choses se sont passées ! En fait, l'Europe a dicté les réformes, et le gouvernement s'est mis au garde-à-vous, le petit doigt sur la couture du pantalon : «Encore plus d'austérité ? A vos ordres, chef !».

Concrètement, l'Europe exige la réduction des dépenses de Sécurité Sociale (en transférant les charges sur les salariés), le gel des allocations familiales et de l'aide au logement, sans oublier les retraites ! Et pour compléter le tableau, elle veut réformer le système d'allocation du chômage. Le ministre du travail est donc prié de signer la nouvelle convention UNEDIC, bien qu'elle fasse contre elle l'unanimité des organisations de chômeurs et intérimaires et des intermittents du spectacle.

Accusant le « coût du travail français » d'être le plus élevé des Etats membres (par coût du travail, il faut entendre salaire), elle prétend que les cadeaux accordés au patronat sont insuffisants. Selon Bruxelles, «le coût de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum reste élevé». En clair, «trop cher, le SMIC». C'est aussi ce que dit Gattaz, le patron du MEDEF. Autre cible de l'Europe : le code du travail qui «entrave» la croissance des entreprises françaises !

Pourtant de l'argent, il y a en a ! Exemple : SANOFI a fait presque 5 milliards de bénéfice en 2013 (soit 30 000 € par salarié). Mais 70% sont allés dans la poche des actionnaires, alors que dans le même temps 900 à 1 500 suppressions d'emplois sont annoncées d'ici 2015.

Enfin, concernant ALSTOM, le ministre Montebourg se gargarise de l'accord avec General Electric (participation de l'Etat, création de 1000 emplois) mais oublie que le géant américain prépare 300 suppressions d'emplois sur ses sites en France. Quant à Bouygues, qui vend ses parts à l'Etat, il empoche 1,5 MILLIARD DE BENEFICE alors qu'il a investi ZERO EURO depuis son entrée dans l'entreprise.

Et l'Etat ? Pour racheter les actions de Bouygues, il revend 3% de ses parts dans le gazier GDF-Suez. Rappelons que le gaz a augmenté de 70% en 9 ans ! Côté électricité, « l'augmentation de 5% n'aura pas lieu en août », fanfaronne Ségolène Royal. Elle est seulement repoussée... en septembre ! N'est-il pas grand temps de changer de politique ?

Bonnes vacances à tous.

Martine Albert
Présidente du groupe communiste et républicain.

Groupe des élus d'opposition «Ensemble, prenons en main l'avenir de Valenton»

LA MAIRIE DE VALENTON : UN EMPLOYEUR EXPLOITEUR

La Mairie de Valenton emploie de nombreux vacataires depuis de longues années, parfois depuis plus de 7 ans. Encore une fois les faits s'opposent au discours. Une Mairie Communiste qui prône la justice sociale et qui maintient ses employés dans la précarité ! Après des promesses pré électorales d'embauche non tenues à ce jour, après des années de manipulation et de mensonges, les vacataires excédés soutenus par les titulaires, se sont mis en grève.

La discrimination à l'embauche est aussi une pratique de la Mairie de Valenton: il vaut mieux être proche du parti communiste et de ses familles dirigeantes pour avoir une chance d'emploi.

Espérons que le projet de 13 embauches annoncé par M. Perrichon pour la rentrée prochaine s'il se réalise, se fera uniquement sur des critères professionnels retenant l'expérience acquise par les vacataires, et non sur des critères partisans.

LA MAIRIE DE VALENTON : Ecrire et laisser faire

Comme nous le craignions, l'incivilité et la délinquance sont en augmentation constante dans notre Ville.

Les « rodéos » à moto continuent en toute impunité. La promenade des familles à la Plage Bleue est troublée par quelques individus sans aucun respect du règlement. Des véhicules stationnent sans aucun respect des interdictions, en particulier dans les nouvelles rues du Val Pompadour, rendant la circulation difficile et même dangereuse. Avons-nous une police municipale avec son rôle d'éducation et de prévention ? Non, Madame le Maire enverra sans doute un nouveau courrier au Ministre de l'Intérieur ou au Préfet.... Nous avons déjà pu voir l'efficacité de cette démarche et les résultats obtenus !

A ce propos, notre groupe rend hommage au jeune Valentonnais Bachir CHIBANE décédé justement d'un accident de moto.

Madame le Maire, qu'attendez-vous pour agir efficacement ?

LA MAIRIE DE VALENTON : Agent immobilier ?

Un terrain de près de 500 m² vendu 70 000 € par la Mairie de Valenton, un autre d'à peu près la même superficie acheté environs 200 000 € par la même Mairie : chacun appréciera !

Métin YAVUZ
Président du groupe des élus d'opposition
« Ensemble, prenons en main l'avenir de Valenton »

juillet à septembre : l'agenda

Retrouvez le détail des activités de l'été (programme, horaires, tarifs) sur le programme « Voilà l'été » et sur www.valenton.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ESPACE JULIEN-DURANTON

Fermée du 21 juillet au 2 août inclus pour cause de travaux.
Réouverture le 6 août.
Horaires d'été :
Mercredi : de 13h30 à 17h
Vendredi : de 14h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h

Bibliothèque hors les murs
En juillet : les mardis 15 et 22, les jeudis 17 et 24 et le samedi 26, de 11h à 18h à la Plage Bleue
En août : les mardis 5, 12 et 19, de 14h à 18h à la Plage Bleue et les jeudis 7, 14, et 21, de 14h à 17h au parc de la Libération.
Bibliothèque municipale – Place Paul-Vaillant-Couturier.
Tél. : 01 43 86 37 81/83.

CULTURE

Feu d'artifice Belle Époque
le 14 Juillet
à partir de 18h,
Grand cirque de Bohème
à partir de 23h,
spectacle pyrotechnique
A la Plage Bleue

Sortie culturelle
Samedi 19 juillet
Exposition « Paris 1900, la ville spectacle »
au Petit Palais à Paris
Départ en car à 13h,
place du Marché
Retour à Valenton
pour 18h
Tarifs : 12,50 € (Valentonnais) ; 25 € (non Valentonnais)

La Fête de l'été
Samedi 26 juillet, de 14h à 18h
à la Plage Bleue
Renseignements et réservations auprès de la Direction socioculturelle : 10 bis, rue du Colonel-Fabien,
tél. 01 43 86 37 58.

QUINZE JOURS D'ANIMATIONS

Du 15 au 26 juillet, à la Plage Bleue,
Quinze jours d'animations gratuites : sport, lecture, jeux, ateliers...
Renseignements et réservations auprès de la Direction socioculturelle : 10 bis, rue du Colonel-Fabien,
tél. 01 43 86 37 58.

SPORT

Stages sportifs et sorties
Jusqu'au 29 août
avec le service municipal des Sports
Renseignements et inscriptions auprès de la direction socioculturelle au 01 43 86 37 58 ou auprès des éducateurs sportifs.

Club sportif de Valenton
Activité judo
Jusqu'au 31 juillet
au gymnase Paul-Langevin
Gratuit. Inscriptions sur place.
(lire p. 27)

Portes ouvertes du CSV
Dimanche 7 septembre
de 14h à 18h
au gymnase Guy-Môquet
Renseignements auprès du CSV
11, rue des Écoles
tél. 01 56 87 11 50
csvalenton@yahoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 septembre, à 20h30.
Espace Roland-Roche, rue Gaston-Monmousseau

CÉRÉMONIE

70e anniversaire de la Libération de Valenton
Mardi 26 août,
à 18h, au parc de la Libération
rendez-vous devant la grotte.

CENTRE SOCIOCULTUREL LA LUTÈCE

Fermeture du lundi 4 août au vendredi 5 septembre inclus.
Portes ouvertes
samedi 6 septembre à 13h30.
Reprise des activités lundi 15 septembre.
Centre socioculturel La Lutèce : 1, allée Charles-Gounod.
Tél. : 01 43 86 83 26.

MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL

Les Valentonnais peuvent bénéficier de tarifs préférentiels en réservant par l'intermédiaire de la direction socioculturelle (01 43 86 37 58).
Programme complet auprès de la MAC
Place Salvador-Allende - 94000 Créteil - 01 45 13 19 19.
www.maccreteil.com

Encombrants

Prochaines collectes des encombrants : les mercredis 23 juillet, 13 et 27 août

Pour le respect de l'environnement, nous vous invitons à attendre la veille au soir du jour de collecte pour sortir les encombrants sur le trottoir. La déchetterie, située 6 av. Winston- Churchill, à Villeneuve-Saint-Georges, est ouverte de 11h à 16h45 du lundi au vendredi et de 7h à 11h45 le samedi. Pour y accéder, retirez un bon auprès des services techniques municipaux, à la Ferme de l'hôpital, chemin de la Ferme (accès par l'avenue Julien-Duranton).

Police

Pour toutes les démarches administratives et judiciaires, le Point Contact de Police de Proximité est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 13h à 15h, rue du Colonel-Fabien, face à la Place Paul-Vaillant-Couturier.

ETAT CIVIL

BIENVENUE À...

Kensy GOGOUA	5 mai 2014
Arieta NOAMAN	13 mai 2014
Qassim HADJ BENNAMANE	17 mai 2014
Issac OUEGUI	17 mai 2014
Romane WÜSTNER PALIS	18 mai 2014
Maysan GOUBAA	20 mai 2014
Taliya ABDEL-LATIF	21 mai 2014
Souleymen SOUHBANI	22 mai 2014
Jordanna MOZO KAFUMA	25 mai 2014
Ariel BOPONDE	26 mai 2014
Mya BROLLET LIPAUL	26 mai 2014
Efsa OCAK	27 mai 2014
Nathalia RAKOTOMALALA	29 mai 2014
Naëlle-Chloé OSSINIGA	5 juin 2014
Arwen-Clara OSSINIGA	5 juin 2014
Nélia CHERIKH	5 juin 2014
Mathéo CADIN	8 juin 2014

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.

ILS SE SONT UNIS ...

Khelifa REMIDI et Tassadit ABBANI	23 mai 2014
Nordin AÏT ABDALLAH et Nesrine TAIEBI	24 mai 2014
Mamour FALL et Assiatou FALL	21 juin 2014

La municipalité adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Marie VIVIEN veuve RIBET	4 mai 2014
Jeanninne PIRAUX veuve COROLLER	6 mai 2014
Mevlut SARP	28 mai 2014
Denise BEVILAQUA veuve ROUSSEL	30 mai 2014
Roland MINET	4 juin 2014
Brigitte BENEY	7 juin 2014

La municipalité présente ses condoléances aux familles éprouvées.

La Ville recrute

Un agent d'animation (pause méridienne)

Poste à temps partiel : 9 h/semaine.

Accompagnement des enfants sur le temps du repas les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 14h, dans les écoles maternelles ou primaires.

Missions : proposer des activités d'animation et de loisirs et veiller au bon déroulement du temps de restauration (aide au repas, respect des règles d'hygiène etc.)

Profil : disponibilité, rigueur et ponctualité ; qualités relationnelles et d'écoute ; expérience auprès d'un public d'enfant (2-12 ans) souhaitée ; tenue vestimentaire adaptée aux activités scolaires ; déplacement à prévoir sur les écoles de la ville.

Merci d'adresser vos candidatures à Madame le Maire
Hôtel de Ville - 48, rue du Colonel-Fabien - 94460 Valenton.
Ou par mail : sbarbosa@ville-valenton.fr

N'oubliez pas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE BÂTIMENT B 48 RUE DU COLONEL FABIEN

Accueil du public
Lundi : 13h30 à 17h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Samedi : 8h30 à 12h
Fermeture au public le lundi matin.
Tél. : 01 43 86 37 37.

MAIRIE A

48, rue du Colonel-Fabien
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Fermée les mercredis du 14 juillet au 30 août.

MAIRIE ANNEXE DU VAL-POMPADOUR – FERME DE L'HÔPITAL, CHEMIN DE LA FERME DE L'HÔPITAL (ACCÈS PAR L'AVENUE JULIEN-DURANTON).

Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h
01 43 86 37 99.
Fermée les vendredis du 14 juillet au 30 août.

RENDEZ-VOUS AVEC VOS ÉLUS

Le maire, Françoise Baud, reçoit le jeudi matin sur rendez-vous (01 43 86 37 37). Hélène Sissler, Maire adjoint à la Famille et aux Retraités, chaque 1er mardi du mois au Relais social et de la famille, de 14h à 16h, sur rendez-vous. Les autres maires-adjoints se tiennent également à votre disposition. Les rendez-vous sont pris auprès des hôtesses d'accueil de la mairie au 01 43 86 37 37. Marc Thiberville, conseiller général, tient également une permanence tous les 1er samedis du mois de 9h30 à 11h30 en mairie B, sur rendez-vous.
Il reçoit aussi sur rendez-vous au 01 43 86 38 10.

ESPACE JULIEN-DURANTON BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Place Paul-Vaillant-Couturier Sections Adulte et Jeunesse

Place Paul-Vaillant-Couturier
Sections Adulte et Jeunesse
Mardi : 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h
Pour les conditions d'inscription, téléphonez au
01 43 86 37 83 pour la section Jeunesse.
01 43 86 37 81 pour la section Adulte.

EN CAS D'URGENCE

Urgences médicales : 15
Pompiers : 18
Police-secours : 17
Centre anti-poisons :
01 40 05 48 48

PHARMACIES DE GARDE :

13 juillet : Cohen, 23 avenue Le Foll (Villeneuve-le-Roi). 01 45 97 53 52.
14 juillet : pharmacie Espace Conseil, 3, rue Courteline (Villeneuve-Saint-Georges). 01 43 89 02 50.
20 juillet : Cohen, 23 avenue Le Foll (Villeneuve-le-Roi). 01 45 97 53 52.
27 juillet : Jonchery, 42 rue du Bac (Ablon-sur-Seine). 01 45 97 08 54.
3 août : Cohen, 23 avenue Le Foll (Villeneuve-le-Roi). 01 45 97 53 52.
10 août : Vimeux, 224, avenue du Général-Leclerc (Valenton). 01 43 89 11 80.
15 août : Dumon, 23, rue Gabriel-Péri (Valenton). 01 43 89 46 37.
17 août : Charbit, 25, rue de Paris (Villeneuve-Saint-Georges). 01 43 89 00 35.
24 août : Caillault, 20 place Pierre-Semard (Villeneuve-Saint-Georges). 01 43 89 01 67.
31 août : Foulquier, 8 place du Marché (Valenton) 01 43 82 63 54.
7 septembre : Camilleri, 286 bis, rue de Paris (Villeneuve-Saint-Georges). 01 43 89 09 14.

PERMANENCES AU RELAIS SOCIAL DE LA FAMILLE, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT

1, cour de la Ferme – Résidence de la Bergerie (à l'angle des rues Salvador-Allende et Colonel-Fabien). Tél. : 01 43 82 81 30. Pendant les vacances d'été, le Relais social sera fermé du lundi 28 juillet au lundi 25 août inclus.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Accueil prestations familiales le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h sur rendez-vous uniquement (sur internet au www.caf.fr ou par téléphone au 0810 25 94 10). Pas de permanence du 2 juillet au 31 août inclus.

CORRESPONDANT DU PARQUET

Médiateur pré-pénal, chargé des litiges de voisinage, des nuisances diverses, de la prévention de la délinquance, des violences. Mardi de 9h à 12h ; jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous. **Permanence en mairie A le lundi de 9h à 10h30.**

INFORMATION JURIDIQUE C.I.D.F.F.

Renseigne le public sur le droit des personnes et de la famille (filiation, divorce, autorité parentale, etc...) le droit civil, pénal, du travail et le bureau d'aide aux victimes. **Jeudi de 9h à 12h. Sur rendez-vous. Fixé par les partenaires.**

CONSEILLÈRE EMPLOI DU CIDFF

Accompagnement vers l'emploi. Lundi de 14 à 16h30 ; vendredi de 9 à 12h et de 14h à 16h30 **sur rendez-vous fixé par les partenaires.**

HUISSIER DE JUSTICE

Il conseille les particuliers comme les entreprises. Il peut également faire exécuter des décisions de justice (paiement d'une pension alimentaire...). **Permanence le 2e lundi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous. Prochaine permanence lundi 8 septembre.**

PERMANENCE MUNICIPALE

Hélène Sissler, adjointe au maire chargée des familles, vous reçoit chaque 1er mardi du mois de 14h à 16h **sur rendez-vous.**

NOTAIRE

Conseils juridiques et fiscaux sur les contrats de mariage, donations, testaments... 3e mardi du mois, de 14h à 16h. **Sur rendez-vous. Prochaine permanence mardi 15 juillet.**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Jean-Pierre Heuel, conciliateur de justice rattaché au tribunal d'instance de Boissy-Saint-Léger, est en charge des affaires civiles. Permanence les 1er et 3e jeudis du mois, de 14h à 16h30, sur rendez-vous. **Prochaines permanences les jeudis 17 juillet et 4 septembre.**

AGENCE DE L'ÉNERGIE

Conseils sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. 4e jeudi du mois, de 14h à 16h. Sur rendez-vous. **Prochaine permanence jeudi 24 juillet.**

CRAMIF

Assistante sociale de la sécurité sociale, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, **sur rendez-vous en téléphonant au 3646.** Composer le 94 (n° dépt), puis muni de votre numéro de sécurité sociale, demander le service social.

CNAV

Information retraite, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 **sur rendez-vous en téléphonant au 3960.**

A.D.I.L

Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne. 2e et 4e vendredis de chaque mois de 14h à 16h30. **Prochaines permanences les vendredis 25 juillet et 12 septembre.**

PACT DE L'EST PARISIEN

Conseils aux propriétaires et locataires. **Sur rendez-vous en téléphonant au 01 43 97 89 94.**

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

Une assistante sociale vous accueille **le vendredi de 9h à 12h. Sur rendez-vous en téléphonant au 01 43 89 00 74.**

PERMANENCE LÉO-LAGRANGE

Pour la défense des consommateurs, apporte des informations, conseils et aides juridiques au public. **1er et 3e lundis du mois, de 14h à 16h30. Sur rendez-vous. Prochaines permanences les lundis 21 juillet et 1er septembre.**

PERMANENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS

Règlement des litiges entre particuliers et organismes publics ; lutte contre les discriminations. **1er et 3e lundis du mois, de 14h à 16h30. Sur rendez-vous. Prochaines permanences les lundis 21 juillet et 1er septembre.**

ECRIVAIN PUBLIC

Aide à la rédaction et à la lecture de documents. **2e et 4e mardis du mois, de 14h à 16h30. Sur rendez-vous. Prochaines permanences les mardis 22 juillet et 9 septembre.**

AVOCAT-CONSEIL

Le 1er vendredi du mois, de 14h à 16h30. Sur rendez-vous. **Prochaine permanence vendredi 5 septembre.**

2e et 4e mardi du mois à partir de 18h30 en mairie A. **Sans rendez-vous. Prochaines permanences les mardis 22 juillet et 9 septembre.**

AVOCAT SPÉCIALISÉ DROIT DES ÉTRANGERS

3e vendredi du mois, de 14h à 16h30. **Sur rendez-vous. Prochaine permanence vendredi 18 juillet.**

PERMANENCES DES ASSOCIATIONS

A.V.I.O.N

Aide à la constitution du dossier d'aide financière pour l'insonorisation de votre habitation. **Permanences le 3e samedi du mois de 10h à 11h45, résidence du Gros-Buisson (sous-sol bât. du gardien), place de la Bonde.**

A.R.A.C

Association républicaine des Anciens combattants 1er lundi du mois de 17h à 19h dans le logement de fonction de l'école maternelle Danielle-Casanova, place Paul-Vaillant-Couturier (derrière l'école).

CNL DU VAL-DE-MARNE

Permanences de la Confédération nationale du logement au 27 avenue Lucien-Français à Vitry-sur-Seine, escalier n°3. **Pour les copropriétaires et accédants à la propriété, le mercredi de 16h à 18h. Pour les locataires, le jeudi, de 16h à 18h. Tél. : 01 43 91 11 11.**

VIE LIBRE

L'association vient en aide aux personnes qui souffrent d'un problème d'alcool ou qui vivent avec un malade de l'alcool. Permanence le 1er jeudi du mois de 20h30 à 23h, salle Danielle-Casanova, Place Paul-Vaillant-Couturier (derrière la bibliothèque). Tél. : 01 60 60 35 08 ou 06 08 23 32 99.

CENTRE SOCIOCULTUREL LA LUTÈCE

1, rue Charles-Gounod - 01 43 86 83 26.
Conseillère juridique : jeudi de 14h à 17h **(sans rendez-vous).**
Psychologue : mercredi de 14h à 17h **(sur rendez-vous).**
Culture du cœur : lundi de 17h à 19h **deux fois par mois.**

VIVEZ LA Belle Époque DE L'ÉTÉ

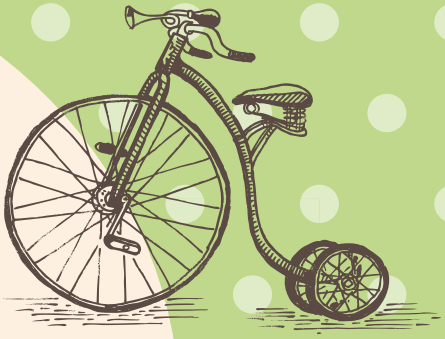

15 JOURS D'ANIMATIONS À LA PLAGE BLEUE

UNE CENTAINE DE RENDEZ-VOUS

RETROUVEZ LE PROGRAMME SUR

LA PLAQUETTE DES ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ

ET À LA DIRECTION SOCIOCULTURELLE

AU 01 43 86 37 58

www.valenton.fr

Ville de Valenton

©Pellicam